

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088 tél adm. et publ. (039) 31087 CCP 23 313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 47 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.-, 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.- LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piquel (Genève)

Les meuniers et la Constitution

II Critique des dispositions proposées par le Conseil fédéral

Ces propositions ont été vivement critiquées sur le plan de droit constitutionnel par le président de la commission du Conseil des Etats, le conseiller radical Bolla :

J'avais personnellement, quelques doutes, après que la Suisse est revenue, depuis deux décennies, à l'économie de paix et alors que la sagesse nous persuade qu'une guerre en Europe est devenue impossible par la terrifiante éloquence des moyens de dissuasion et des moyens de destruction, dont disposent les deux blocs militaires théoriquement opposés, j'avais quelques doutes, dis-je, à pouvoir justifier encore en l'année de grâce 1967, des mesures « en vue de temps de guerre ». Et je me demande si, étant donné les moyens de destruction d'une armée moderne, la simple décentralisation des moulins à la surface du territoire (car personne ne songe à les enterrer, ni même à enterrer les stocks) peut sérieusement être envisagée comme une « précaution », dont on puisse espérer un éloignement efficace du spectre de la farine en temps de guerre.

Il est un autre argument qui renforce mes doutes: déjà en 1958, M. Piot, rapporteur au Conseil national sur le projet de loi sur le blé, notait que l'évolution à l'étranger (et en général — j'ajoute — l'évolution moderne) est dans le sens de la concentration.

Mais, alors, si les pays qui ont fait l'expérience de la guerre ne craignent pas cette évolution, la crainte d'un pays qui n'a pas fait la même expérience ne paraît-elle pas quelque peu artificielle, ou artificiellement entretenue par les intéressés au statu quo?

Et le président de la commission de conclure:

... Ce mythe de la nécessité actuelle et future, de l'arsenal de l'économie de guerre, dictera encore longtemps nos choix politiques. Car les mythes sont tenaces, surtout quand ils rencontrent l'appui d'intérêts assez puissants. (Rapport Bolla, pages 7, 8 et 9.)

De son côté, la direction de l'Union suisse des coopératives de consommation (USC) relève que les moulins jouissant d'une bonne rentabilité seront appelés à financer toujours davantage l'existence de petits et

moyens moulins souvent mal équipés et dont la situation n'influence guère l'application des mesures due à l'économie de guerre. Le comble, c'est que la plupart des moulins protégés par cette réglementation sont situés dans des régions d'abondance où existe une forte capacité de farine. Si l'USC s'intéresse à ce problème, c'est que les deux grands moulins coopératifs de Rivaz et de Zurich seront seuls vraiment touchés par les nouvelles dispositions. Les bénéficiaires ne seront pas spécialement les petits moulins — dont la protection se justifie — mais les moulins importants, directement placés dans leur ordre de grandeur après les moulins coopératifs.

L'USC relève en outre que l'obligation de certains moulins de prendre en charge la production d'autres moulins pourrait se heurter, en pratique, à des difficultés énormes.

La décision du Conseil des Etats

Le Conseil des Etats a fait fi de l'avis du président de la commission Bolla et entériné les nouvelles dispositions prévues par le Conseil fédéral et fondées sur l'article 31bis, 3° alinéa, lettre e, de la Constitution (précautions possibles en temps de guerre). Bien pis, entraîné par le conseiller aux Etats Despland, président de l'Union suisse des meuniers, il a rétabli le blocage de la production des moulins sous une forme plus grave que celle du contingentement: un permis obligatoire pour tout agrandissement ou pour toute création de moulin nouveau.

Décision critiquable qui allait à l'encontre de l'avis de la Commission des cartels, de celui du Conseil fédéral et du président de la commission. Voici ce que disait ce dernier:

Lors de la première de nos séances, M. Despland — qui, en sa qualité de président de l'Union suisse des meuniers, a la chance d'avoir résolu aussi le problème d'un secrétariat personnel et compétent — nous a soumis une proposition... prévoyant... le régime du permis... Mais je ne vois pas très bien comment concilier la volonté législative de supprimer le contingentement avec un système encore plus dirigiste, tel que le régime du permis pour l'ouverture et l'agrandissement de moulins... Avec le contingentement, quand le débit de farine d'un meunier dépassait son contingent, il payait une taxe pour l'excé-

dent, taxe dont le taux était progressif pour décourager des productions supplémentaires importantes. Le produit de celle-ci était remboursé aux moulins qui n'atteignaient pas leur contingent. Le problème politique a été résolu par la durée des dispositions transitoires de la loi fédérale du 20 mars 1959. Vouloir, après l'échéance de ces dispositions, renouveler l'esprit du contingentement sous la forme du régime du permis, pour l'ouverture et l'agrandissement de moulins... signifie perpétuer une situation de privilège qui n'a plus sa justification dans le cadre constitutionnel: non dans l'article 23bis, qui ne permet pas de déroger à la liberté du commerce et de l'industrie, au-delà de l'énumération limitative des mesures pouvant porter atteinte à cette liberté; non plus dans l'article 31bis, 3° alinéa, lettre e, de la Constitution, car on ne voit pas comment le fait d'empêcher, par le régime du permis, la création ou l'agrandissement de moulins dans les régions où la capacité disponible est suffisante, pourrait accroître cette capacité dans les zones où elle est insuffisante du point de vue de l'économie de guerre...

(Rapport Bolla, page 21.)

Le même président conclut:

Il ne faut pas être plus royaliste que le roi, ou, si vous préférez, « päpstlicher als der Papst ». En matière de « wirtschaftliche Kriegsvorsorge », il ne faut pas être plus exigeant que le délégué à la défense nationale économique, je suppose.

(Pages 21, 22 et 23 du rapport.)

Le Conseil fédéral avait été tout aussi catégorique:

Convient-il néanmoins d'instituer le régime du permis? Nous avons montré que cela serait techniquement possible. Nous estimons, cependant, qu'il serait injustifié de porter une atteinte aussi grave à la libre concurrence, telle qu'elle résulterait à coup sûr de l'institution de ce régime. Il est certain que cette mesure, si fondée qu'elle puisse paraître du point de vue de l'économie de guerre, procurerait accessoirement une protection substantielle à la meunerie en empêchant la création de nouveaux moulins. En outre, elle désavantagerait l'entreprise gérée rationnellement par rapport à celle qui le serait moins, ce qui équivaldrait à favoriser les exploitations peu viables. Ni l'article 31bis, 3° alinéa, lettre e, de la

(Suite en dernière page)
* Voir notre numéro du 19 septembre 1967.

NOUVEAU CONSEILLER NATIONAL



Comme on le sait, les Chambres fédérales ont commencé leur session ordinaire d'automne par l'assermentation d'un nouveau conseiller national socialiste, A. Gerwig (notre photo), qui a été appelé à remplacer E. Herzog récemment décédé. Notre photo a été prise pendant l'assermentation.

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales: Décisions socialistes

Le groupe socialiste des Chambres fédérales s'est réuni mardi après midi sous la présidence de P. Graber (VD), et en présence des conseillers fédéraux Spühler et Tschudi. Les participants ont décidé de laisser la liberté de vote au sujet du crédit de 295 millions pour le programme concernant des ouvrages militaires, des places d'armes et des places de tirs. En revanche, le groupe socialiste a accepté à l'unanimité un projet portant sur l'acquisition de pélerines de service et d'imperméables de sortie pour la troupe.

Genève: Conclusion d'une information pénale

Le 2 décembre dernier, à la suite d'une ordonnance rendue par la Chambre d'accusation qui avait à statuer sur un recours déposé par « Vigilance », l'ouverture d'une information pénale était décidée dans l'affaire dite des indemnités du Conseil administratif de la ville de Genève.

Le doyen des juges d'instruction, qui se chargea lui-même de l'information pénale, a fait savoir, mardi, en

fin d'après-midi, par un communiqué, « qu'il avait acquis la conviction que l'on ne pouvait reprocher aux conseillers administratifs en charge à l'époque ainsi qu'à leurs prédécesseurs aucune infraction à la loi pénale, de sorte qu'il n'y a pas motif d'inculpation ».

Le dossier va être prochainement transmis au parquet du procureur général.

Lausanne: Jugement d'un objecteur

Aujourd'hui mercredi, au Palais de justice de Montbenon, à 8 h. 30, F. Tüller, secrétaire de l'Internationale des Résistants à la guerre, branche suisse et membre de la Jeunesse socialiste a été jugé par le Tribunal militaire de la division I pour refus d'un cours de répétition sanitaire. Ce réfractaire refuse de servir dans l'armée suisse. Il a affirmé que c'est l'armée d'un pays lié économiquement et spirituellement aux pays ri-

ches qui exploitent le tiers monde tout en cherchant à conserver et à étendre leurs privilèges par des coups d'Etat militaires et des guerres d'extermination.

F. Tüller, précisons-le a décidé de ne pas donner suite à la convocation pour ce procès.

Au moment du procès, il se trouvait, sur la place Saint-François, et distribuait un tract de circonstance.

Cela s'est passé dans notre pays

DIESSENHOFEN: Mort mystérieuse.

— A la fin de la semaine dernière, un ouvrier italien découvert son frère et la femme de celui-ci, Luigi et Chiarina Caruso, âgés respectivement de 32 et 19 ans, sans vie dans leur appartement. Le petit garçon du couple, 11 mois, pleurait dans son berceau. Les premiers résultats de l'enquête ont permis d'exclure toute participation d'une tierce personne à cette double mort. Par contre, on émet l'hypothèse que la cause de cette mort doive être recherchée dans l'intoxication d'un mets.

BALE: Nouvelle explosion. — Une explosion, qui a coûté la vie à un employé, a eu lieu mardi aux premières heures du matin, dans l'entreprise Carba, à la Kohlenstrasse. C'est l'explosion d'une pièce d'un compresseur à gaz, qui a provoqué l'accident. Quant à la victime, il s'agit d'un machiniste, âgé de 53 ans. Une enquête a été ouverte. C'est la troisième explosion enregistrée depuis le 7 septembre dans la région de Bâle.

LAUSANNE: Un nouveau parti. — Réuni à Lausanne, samedi, un comité constitutif a décidé la création d'un nouveau mouvement politique, le Parti unitaire romand, qui présentera des candidats aux élections fédérales dans le canton de Vaud. L'objectif principal du Parti unitaire romand est la restructuration du fédéralisme

suisse en tenant compte de la situation sociale et culturelle.

Les rapporteurs du comité sont MM. G.-A. Breguet, J.-F. Brand et A. Gross.

ESSERTES: Deux morts. — Mardi, un accident mortel de la circulation s'est produit, vers 9 h. 50, à la croisée des routes Oron—Lausanne et Vevey—Moudon, au lieu-dit Les Clos, commune d'Essertes. M. E. Balmer, 42 ans, agriculteur à Guggisberg (BE), qui roulait en voiture, est entré en collision avec un train routier vaudois. Le choc fut d'une extrême violence et la voiture traînée sur une trentaine de mètres. M. Balmer était accompagné de son épouse Marianne, 36 ans, et de deux de ses filles, Verena, 8 ans, et Nelly, 6 ans. Les époux sont décédés peu après leur admission à l'Hôpital cantonal, où ils avaient été transportés par les ambulances de Chexbres et de Moudon. Verena et Nelly Balmer, blessées, demeurent hospitalisées à l'Hôpital cantonal.

ROMONT: Issue fatale. — Mardi est mort à l'Hôpital de Billens, un nonagénaire de Romont, M. Louis Joillet, qui avait été blessé dimanche dans un accident de la route à Villargiroud. Il était passager d'une voiture qui avait été emboutie par une autre automobile, occupée par quatre jeunes gens et roulant à une vitesse excessive.

Le Conseil national et la réduction des subventions

Le Conseil national aborde mardi matin l'arrêté sur la viticulture, qu'il s'agit de proroger pour deux ans. Après diverses interventions de parlementaires, M. Schaffner, conseiller fédéral a montré qu'une liberté absolue dans l'économie viticole mènerait à l'anarchie. La protection de l'Etat implique des directives. De même, le contingentement est nécessaire, tout désagréable qu'il soit. « Vous voulez la liberté?, nous vous l'accordons volontiers, mais acceptez-en les risques. »

Le projet est alors voté par 140 voix sans opposition, ce qui signifie que le système actuel d'aide à la viticulture reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 1969.

M. Schaffner a accepté ensuite un postulat de M. Ketterer (ind.-ZH) visant à rationaliser l'administration de l'assurance chômage.

Cette assurance, demande ensuite M. Heil (ccs-ZH), ne pourrait-elle être employée pour faciliter le placement de personnel congédié (voir le cas des ouvriers de la raffinerie du Rhône)? C'est aussi une mesure qu'on

peut envisager et qui va être étudiée, répond le chef du Département de l'économie publique.

En fin de matinée, on a abordé la réduction des subventions fédérales. Il s'agit du troisième train de réductions proposé par le Conseil fédéral pour donner suite au rapport de la Commission Stocker. Le Conseil des Etats a déjà examiné le projet qu'il a fortement modifié, rétablissant plusieurs subventions que le gouvernement voulait supprimer.

Le rapporteur de langue française est M. Debétaz (rad.-VD). Il rappelle que la réduction des subventions résulte d'une motion votée par les Chambres en décembre 1964, et cette volonté d'économie ne doit pas être oubliée maintenant. Il est toutefois difficile de la réaliser, comme le montrent plusieurs tentatives depuis le début du siècle. Les subventions représentent le quart des dépenses de la Confédération. S'il est aisé d'énoncer des principes, il l'est moins de consentir des sacrifices. Les protestations ont fusé notamment de la part

des chemins de fer privés, mais aussi de nombreuses autres organisations et associations. Cette réforme, relève encore M. Debétaz, s'inscrit dans l'évolution peu favorable des finances fédérales. La réduction des subventions est donc urgente, on ne peut attendre les conclusions des autres études (réduction des autres dépenses, nouveaux impôts). Un examen périodique des subventions serait d'ailleurs souhaitable, quel que soit l'état de nos finances. La réalisation de l'ensemble des propositions de la commission représenterait une économie de 140 millions. Le projet du Conseil fédéral porte sur 115 millions, et il a encore été réduit par le Conseil des Etats. Le « train » actuellement en discussion porte sur 60 millions de subventions selon le Conseil fédéral. Le Conseil des Etats a ramené le montant à 36 millions, et la commission du Conseil national propose 38 millions. Dix-huit lois et arrêtés sont en discussion.

Seize orateurs prennent la parole pour le débat d'entrée en matière.

PARC DES SPORTS - La Chaux-de-Fonds
Samedi 23 septembre 1967
 Nocturne à 20 h. 15
Championnat suisse de ligue nationale A

SERVETTE

A 19 h.:
match de juniors
interrégionaux
 LOCATION :
 Grisel, tabacs,
 av. L.-Robert 12, tél. 2 23 73
 Prix habituels des places



Finies les corvées !
SATRAP rend mille services !

DÉMONSTRATIONS

vendredi 22 et samedi 23 septembre
 de tous nos appareils électriques

SATRAP

aspirateurs
 cireuses
 radiateurs
 frigos
 sèche-cheveux
 grille-pain

Toujours avec 6% de ristourne !



Aux Mille et Un Articles
 Avenue Léopold-Robert 100
 LA CHAUX-DE-FONDS

Profitez de notre action !

Gain accessoire

par la vente de belles cartes de Noël et de Nouvel-An, avec impression du nom, ainsi que cartes de visite.

Vente facile, bien accueillie, sans frais ni engagement. Possibilité de gain illimitée.

bon

pour une collection gratuite avec explications pour la vente. Envoyez ce bon ou téléphonez à :
 Imprimerie CHATTON,
 1861 Auliens,
 tél. (025) 3 14 88.

Nom et adresse
 (écrire lisiblement, s. v. p.):

ATTENTION ! Notre stock de collections est limité, ne tardez pas à nous envoyer ce BON !

PRÊTS



Ouvert le samedi matin

Discrets
 Rapides
 Sans caution

BANQUE EXEL

Avenue
 Léopold-Robert 88
 La Chaux-de-Fonds
 Tél. (039) 3 16 12



La CCAP

garantit l'avenir
 de vos enfants

Neuchâtel
 Tél. (038) 5 49 92



maître opticien
 ne pas le perdre de vue
 Hôpital 27
 NEUCHÂTEL

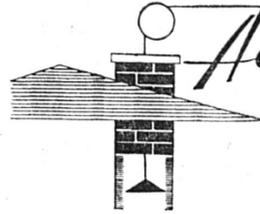
ARTICLES HYG.

1^{re} qual., 12 p. 4.50,
 lubrifié, 12 p. 6.50,
 assort., 24 p. 10.—
 Expéd. discrète et
 rapide par

**F. Widmer, case 54,
 Grand-Rue,
 Berne 8**

J'achèterais d'occasion **VW**

ou autre voiture de même cylindrée. Modèle récent. Faire offres détaillées (avec prix) sous chiffre 7000 au «Peuple-La Sentinelle», rue du Parc 103, La Chaux-de-Fonds.



RÉFECTIONS DE CHEMINÉES

par l'intérieur, sans démolition, par chemisage ou tubage
 Etanchement aux condensations (murs tachés, bistres, etc.)

Prix très intéressants — GARANTIE 10 ANS
 Renseignements et devis sans engagement

AGENCE POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL:

**RAYMOND GIRARDIN, maître ramoneur,
 2105 Travers, tél. (038) 9 63 71.**

Repose en paix.

Monsieur et Madame Roger Sandoz et leur fils, à Yverdon;
 Monsieur et Madame Willy Sandoz et leur fils;
 Monsieur et Madame Léon Cibrario et leur fils;
 Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Monsieur et Madame Emile Sandoz;
 Les familles parentes et alliées de feu Monsieur et Madame Alexandre Borgeaud,

ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Tell SANDOZ

leur cher père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, que Dieu a repris à Lui, dans sa 84^e année.

La Chaux-de-Fonds, le 18 septembre 1967.

L'incinération aura lieu jeudi 21 septembre, à 14 h.

Culte au domicile, à 13 h. 20.

Domicile mortuaire: rue Numa-Droz 55.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Naissances

Schwab Sandrine, fille de Jacques-André, agriculteur, et de Rose-Marguerite née Benoit.
 Bergamo Yves-Romeo, fils d'Anselmo-Antonio, chauffeur, et de Georgette-Thérèse née Bruchon.
 Frey Nadine-Yvonne, fille de Willy-Edouard, représentant, et d'Huguette-Suzanne née Jacot.

Mariages

Zenere Giovanni-Attilio, secrétaire, et Pasavento Teresa-Giovanna.
 Juvet Francis-Robert, conducteur typographe, et Flückiger Myrta.
 Pensalfini Armando, gratteur, et Sacheli Lia-Verà.
 Chuard Charles-Albert, directeur commercial, et Bosset Micheline-Blanche.
 Ummel Jean-Michel, missionnaire, et Schnegg Margrita-Hulda.
 Luchini Vittorio-Giovacchino, chauffeur, et Soria Rosa-Maria.
 Huguenin François-Jean-Max, employé de bureau, et Paratte Réjane-Martine-Simone.

PIANO- & FLÜGEL-HALLE/BERNE

Sprünglistr. 2 Tél. 031 44 10 47 ou 44 10 82

Petits Pianos neufs à part de Frs. 1900.— location-achat Frs. 29.— p. mois.
 Petits Pianos à queues à part de Frs. 4900.— location-achat Frs. 85.— p. mois.
 Toujours div. Occ.: Bechstein, Steinway, Schmidt-Flohr, Burger & Jac. etc. à partir de Frs. 850.— Location-achat: les montants payés en 1^{re} année seront déduits du prix de vente, à l'achat. (Facil. d. paiement). A l'achat transp. gratuit! Plus de 100 Inst. en choix

Le comité de la Société de chant La Pensée a le pénible devoir d'informer ses membres du décès de

Monsieur

Tell SANDOZ

Membre honoraire
 Vétéran fédéral

Nous garderons un bon souvenir de cet ancien chanteur et ami.

VAUD



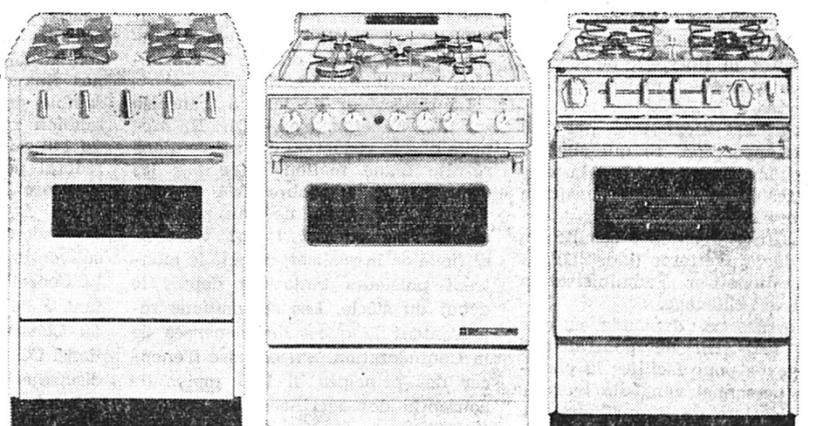
Notre campagne d'échange:

Achetez une nouvelle cuisinière à gaz moderne

remise de 50.- à 145.- francs

+ prime de 50.- à tout nouvel abonné au gaz de cuisson

cuisson rapide - fine cuisine - bien-être moderne



En vente chez:

Henri Cavé - Au Centre - Le Cordon Bleu SA - Diemand SA - Innovation SA - L. Pamblanc et Cie SA - Perret frères - La Placette - Sabag SA - Schmidt Saint Laurent SA - Y. Thut - Troesch et Cie SA - R. Bottin Gland - Mutzenberg et Cie Prilly - Magasin des Services Industriels -

Stands du Comptoir Suisse:

Bono — Ména-Lux — Le Rêve — Usogaz

Page de la femme

L'égalisation des salaires masculins et féminins

Dans les pays du Marché commun

L'article 119 du Traité de Rome qui sanctionne l'égalité des salaires masculins et féminins pour les six pays de la CEE (Italie, France, Allemagne fédérale, Belgique, Hollande et Luxembourg) aurait dû trouver son application avant le 31 décembre 1964. Or, actuellement, malgré d'importants progrès déjà réalisés, il en est encore loin.

Une commission chargée d'enquêter sur la situation présente signale, dans son rapport, que ce retard est le plus sensible dans les secteurs de l'économie qui occupent des femmes en grand nombre. Elle y souligne également que là où le principe de l'égalisation des salaires de la main-d'œuvre masculine et de la main-d'œuvre féminine n'est pas contesté, le travail des femmes est néanmoins très souvent sous-évalué et, partout, moins rétribué. En conséquence, conclut-elle, il est indispensable d'élargir le champ d'observation dans ce domaine et d'examiner plus à fond certains aspects du travail féminin auxquels on se heurte dans l'application intégrale du principe d'égalité des salaires, par exemple le système de classification des fonctions et celui des méthodes appliquées dans l'échelle des traitements.

La commission considère par ailleurs que d'autres faces du problème, celle de la formation professionnelle féminine et celle de la structure du

travail féminin, méritent d'être étudiées plus systématiquement.

En Suisse

La discrimination généralement observée chez nous dans la rétribution de la main-d'œuvre masculine et de la main-d'œuvre féminine est patente. Personne ne le niera. Combien souvent un travail professionnel qualifié exercé par une femme est-il moins rémunéré qu'un poste sans responsabilité de petit employé? Comparez par exemple le salaire d'une infirmière diplômée et celui d'un simple commis de bureau, dans le même établissement. L'écart de traitement entre ces deux fonctions, évidemment très différentes, ne s'applique sous aucun prétexte par un critère de nécessité ou d'opportunité, pas plus que de logique et encore moins d'équité. Car si la logique veut que tout travail soit évalué et rétribué au prorata de ce qu'il vaut indépendamment du sexe de la personne qui l'exerce, l'opportunité voudrait qu'on offre davantage aux professions qui souffrent d'un manque de main-d'œuvre (le personnel infirmier dans le cas particulier) et l'équité exige que la femme soit traitée et considérée pour son travail au même degré que l'homme, comme étant son égale et non son inférieure.

Si, dans les pays de la CEE (Marché commun) on tend et on veille à réaliser sans trop tarder l'égalisation effective des salaires masculins et féminins, il importe qu'en Suisse aussi

nous nous en préoccupions. Nous avons déjà à notre passif un retard si énorme dans le domaine de l'égalité politique de la femme que nous ne pouvons y ajouter encore la honte de nous classer parmi ceux qui ravalent la femme travailleuse au rang des catégories les moins rémunérées, à travail égal.

Ce problème mérite d'être étudié aussi chez nous avec tout le soin qu'il réclame. Il appelle des exemples, des faits, des preuves, à l'appui desquels nous serons en droit de faire des appréciations, de tirer des conclusions, de rédiger des rapports mais avant tout et surtout de formuler des requêtes, de présenter des exigences pour chercher à obtenir satisfaction ici ou là et toujours plus jusqu'à obtention d'une égalisation équitable.

C'est pourquoi le Comité central des Femmes socialistes suisses s'est penché sur ce problème et entreprendra cette étude, centrée sur la discrimination des salaires masculins et féminins chez nous. C'est dans l'intention d'enrichir sa documentation que nous invitons les lectrices de la page de la femme qui ont connaissance de faits et de chiffres illustrant cette question — à savoir l'écart des salaires masculins et féminins pour un même travail — à nous les soumettre dès que possible. Nous les remercions d'avance de leur aimable collaboration.

JENNY HUMBERT-DROZ.

(Renseignements à envoyer à Jenny Humbert-Droz, Parc 31 bis, 2300 La Chaux-de-Fonds.)

Mangeons des tomates, des tomates, et encore des tomates!

Puisque les tomates nous sont offertes en si grande abondance, en si belle qualité et à bon prix, profitons-en! Voici trois recettes simples pour les apprêter de manière appétissante pour tous les goûts.

TOMATES A L'ÉTUVÉE

500 g. de tomates; un oignon; une gousse d'ail; deux cuillers d'huile; des fines herbes hachées; de l'aromate.

Mettez les tomates coupées en morceaux, l'oignon haché fin, la gousse d'ail et les fines herbes dans l'huile chaude et faites bien mijoter. Assaisonnez d'aromate et faites cuire doucement dans une casserole couverte et

sans ajouter d'eau environ 10 à 15 minutes.

TOMATES AUX FINES HERBES

Trois à huit tomates; un oignon; une ou deux gousses d'ail; un bouquet de persil; à volonté: marjolaine, cerfeuil, basilic, un peu d'aromate, un morceau de beurre.

Coupez les tomates en deux, saupoudrez d'aromate et disposez sur vos moitiés de tomates l'oignon, l'ail et les fines herbes finement hachées.

Prenez une casserole plate dans laquelle vous versez un peu de bouillon à l'aromate et placez-y les tomates. sur chacune un petit morceau de beurre. Faites cuire sur le feu dans une casserole couverte ou au four.

OMELETTE AUX TOMATES ET AU JAMBON

Trois ou quatre tomates; 150 g. de jambon; trois ou quatre œufs; trois cuillers à soupe de beurre; un peu de persil; aromate.

Battez bien les œufs, ajoutez-y une petite cuiller à thé d'aromate et le persil finement haché. Faites fondre le beurre dans la poêle, mettez-y les tomates coupées en rondelles faites étuver pendant quelques minutes, assaisonnez d'aromate et répartissez votre jambon coupé en fines lamelles dans votre poêle. Versez sur le tout les œufs battus et laissez prendre. Renversez votre omelette sur un plat rond, de manière que les tomates se trouvent par dessus.

Les femmes dans les PTT

L'annuaire des PTT nous apprend qu'il y avait 10 656 femmes employées dans ses services à la fin de 1964, dont environ 5700 à la poste, les autres au téléphone et au télégraphe. Depuis 1945, le nombre des femmes a triplé dans le secteur de la poste et doublé dans ceux du télégraphe et du téléphone, car ce n'est que pendant et depuis la guerre que l'administration des PTT a engagé davantage de femmes pour remplacer les employés. Il y eut de tout temps des femmes dans le secteur des T. T.; l'automatisation a permis de faire face, en grande partie, à la forte augmentation du trafic. Toutefois, même avec la mécanisation et l'automatisation, on ne saurait s'attendre à une économie sensible de personnel; on ne peut qu'en éviter l'augmentation.

La proportion de 20 à 22% des femmes employées aux PTT abandonnent chaque année leur place, ce qui implique, chaque année aussi, un recrutement de plus de 2000 jeunes filles, uniquement pour combler les vides. Il est souvent difficile de trouver des candidates capables, surtout dans les villes où elles ont un grand choix de professions et des salaires élevés.

Pour quelles raisons ces employées quittent-elles leur place? Non pas tant à cause de l'obligation qui leur est faite de démissionner lorsqu'elles se marient que dans le désir de se perfectionner et de changer d'emploi surtout chez les téléphonistes très recherchées dans les entreprises privées.



Mini

Ces deux mini-robis, qui peuvent tout aussi bien être portées en maxi-pullovers, représentent la mode jeune et aérienne de style «Lemon Baby». A gauche: un modèle au point de jersey garni d'originales bordures à côtes, de Bruistle, Coire; à droite: un modèle combinant le rose pink avec une garniture vert foncé, de Bahner.

Pour la consommatrice Faut-il toujours choisir la dernière nouveauté?

L'un des traits les plus caractéristiques de notre économie et de notre production industrielle modernes est sans doute le constant perfectionnement et le renouvellement des produits qui s'offrent au public.

Dans certains cas, il s'agit de modifications qui apportent un perfectionnement, une amélioration de la qualité ou qui permettent un usage plus aisé. Souvent aussi, il s'agit de changements de pure mode, ne comportant nulle amélioration. Parfois, les nouveautés présentent uniquement quelque chose d'amusant, quelque gadget sans grand intérêt pratique. Malheureusement, il arrive trop souvent qu'on lance sur le marché des nouveautés insuffisamment mises au point et qui font, aux dépens du consommateur, leurs «maladies d'enfance». Parfois il s'agit aussi de perfectionnements superfétatoires, d'un prix de revient hors de proportion avec la valeur réelle et qui, du fait de leur complication, sont des sources d'ennuis et de réparations constantes.

Ainsi donc, il peut s'agir d'un progrès réel ou bien d'une amélioration factice qui a pour but de faire augmenter la vente et d'accroître le bénéfice sur bien des articles de qualité contestable.

Que peut faire le consommateur, face à toutes les complications, aux trop nombreux assortiments, au choix entre de trop nombreux produits?

A-t-il la possibilité de se faire une opinion, d'apprécier la valeur réelle des offres qui lui sont faites? La publicité qui accompagne tout lancement de nouveauté n'est qu'une source de complications supplémentaires, car il est rare qu'elle apporte des arguments pratiques et des informations réellement utiles.

C'est pourquoi on se demande si, dans ces conditions, il faut acheter la «dernière nouveauté»... Certes, il faut encourager le progrès qui doit trouver un écoulement suffisant. Mais vu que, dans les circonstances actuelles et avec les impératifs de perfectionnement, les «nouveautés» sont toujours plus chères, le consommateur devrait pouvoir recevoir en échange de son argent des produits bien mis au point et d'une durée d'utilisation suffisante, ce qui, hélas! n'est souvent pas le cas. Tout acheteur d'une «nouveauté» court donc un certain risque.

Certes, il y a une possibilité de se prémunir contre ces suites fâcheuses: l'exigence d'une garantie écrite, sans clauses restrictives, dont la validité est en rapport avec l'achat, soit d'une année au minimum, de trois à cinq ans pour des articles d'un plus long usage.

Si une telle garantie est refusée, il vaut mieux s'abstenir et revenir à des biens connus et éprouvés, ou bien chercher quelque chose d'équivalent avec la garantie souhaitée. Cela évitera bien des déceptions. F.S.C.

OPTION DES FEMMES SOCIALISTES CONCERNANT ISRAËL ET LA GRÈCE

Le Comité de travail du Conseil international des Femmes socialistes a siégé à Erlenbach (ZH) sous la présidence d'Anna Rudling (Suède).

Après avoir entendu un rapport de la secrétaire des femmes du Mapai (Parti socialiste gouvernemental d'Israël) sur la situation créée dans ce pays par la guerre, le conseil a exprimé sa solidarité avec les Femmes socialistes et le peuple israélien, ainsi que sa sympathie pour toutes les familles des victimes de ce conflit armé. Le droit pour toutes les nations d'exister doit être un principe reconnu par tous les Etats qui font partie des Nations Unies. Une paix véritable ne peut être garantie que si les intérêts des Israéliens et des Arabes sont pris en considération. Il importe que, de part et d'autre, des efforts soient faits pour élaborer et réaliser un plan de développement pour l'ensemble de cette région du globe.

Le Conseil international a accepté une invitation du Mapai à se rendre en Israël pour s'y documenter personnellement, de même

qu'une invitation à une très large conférence de femmes, en Israël, pour 1968, l'année qui doit célébrer solennellement la Déclaration des droits de l'homme.

En outre, le Conseil international des Femmes socialistes exprime sa condamnation du régime de dictature instauré en Grèce. La personnalité de tous les citoyens et singulièrement aussi des femmes, ne peut s'épanouir pleinement qu'en démocratie.

Les rapports intéressants et suggestifs présentés pour divers pays ont été suivis d'une discussion prolongée sur les possibilités et les efforts déjà entrepris en vue d'intéresser les jeunes femmes aux problèmes de la vie publique ainsi qu'à une collaboration au sein des partis socialistes. Ce sujet sera repris lors de la prochaine séance du conseil.

La liste des femmes des pays en voie de développement auxquelles le Conseil international doit, avec l'aide de l'UNESCO, accorder un séjour d'étude en Europe, a été revue.

Nécessité d'un enseignement de la contraception aux médecins

Un rapport sur la contraception, du plus haut intérêt, qui fournit des détails et émet des considérations fort instructives sur ce problème si actuel, a été présenté au récent congrès national des omnipraticiens de France, réuni à Bordeaux du 7 au 10 septembre.

Nous pensons intéresser nos lectrices en relevant ci-après les points essentiels de cet exposé dont certaines conclusions, entre autres la nécessité d'un enseignement de la contraception aux médecins, peuvent concerner aussi bien la Suisse que la France.

Le médecin auteur du rapport rappelle au préalable qu'une famille moyenne aurait naturellement six ou sept enfants et qu'il en résulte la nécessité de limiter les naissances. De plus, l'abrogation de la fameuse loi

de 1920, interdisant toute propagande et vente libre de contraceptifs n'aura pas d'effets spectaculaires car, en fait, la pilule est vendue sur ordonnance depuis sept ans, parfois même remboursée par la Sécurité sociale.

Le rapport s'attache ensuite à définir avant tout le rôle et les responsabilités du médecin. La majorité des praticiens français ignorent les techniques contraceptives, car la loi de 1920 en interdisait l'enseignement en faculté. En conséquence, pour connaître vraiment ce problème le médecin doit se contenter des sources officielles du planning familial, des stages hospitaliers et des congrès, ce qui n'est pas une solution satisfaisante. Il faudra donc — conclut le rapporteur — que la création prochaine d'un enseignement en faculté soit doublée d'une obligation pour le médecin d'acquiescer ces connaissances pour en faire usage selon des principes clairs qui devront le guider dans ce domaine, à savoir: liberté d'information du client, liberté de prescription, libre choix pour la patiente ou le couple, responsabilité du médecin quant au choix des moyens, surveillance continue de la patiente par des ordonnances de contraceptifs à temps limité.

Il nous paraît qu'en Suisse, l'omnipraticien n'est pas beaucoup mieux équipé qu'il ne l'est en France, dans ce domaine. Jy

Un horaire de travail régulier et le congé du samedi ont évidemment aussi un grand attrait sur les jeunes filles.

La durée moyenne des années de service des employées des PTT est de 3 à 4 ans. 70% seulement du personnel féminin est âgé de 17 à 25 ans. 1% à peine atteint l'âge de la retraite.

On comprend alors que les changements constants de personnel occasionnent aux PTT des difficultés dont le public subit parfois le contrecoup. ASF.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Mercredi 20 septembre

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsour les enfants! 19.35 Miliémus. 20.00 Magazine 67. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Concerts de Genève. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Blues et gospel. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Trois Hommes dans un Bateau», feuilleton. 20.30 Reportages sportifs. 21.45 Sentiers de la poésie. 22.00 Aujourd'hui. 22.20 Sleepy time jazz.

BEROMÜNSTER. — Inf.-flash à 16.00, 23.15, 16.05 Jeunes musiciens. 16.30 Thé dansant. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.20 Sérénade pour Lise. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Mus. champêtre. 20.15 Feuilleton. 21.15 Marchés. 21.25 Reportage sportif. 21.45 Chants et fanfare. 22.00 Chron. économique. 22.15 Inf. 22.30 Journal de l'année.

Jeudi 21 septembre

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 Roulez sur l'or! 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Colette Jean. 7.30 Roulez sur l'or! 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 Les souris dansent. 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 11.05 Demandez le programme! 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Quart d'heure du sportif. 12.30 Spécial 008. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Trois Hommes dans un Bateau», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles... ou presque. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Monde chez vous. 14.30 Récréation. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENEVE.

LANCY: Commission de propagande. — Mercredi 20 septembre 1967, à 20 h. 30, chez P. Wyss-Chodat, 45, av. des Morgines, Petit-Lancy.

SECTION DES TROIS-CHÊNES. — Les membres de la Commission de préparation du congrès du 7 octobre prochain sont convoqués pour mercredi 20 septembre 1967, à 20 h. 30, au Café des Allobroges, rue de Genève 31, à Chêne-Bourg.

COMITÉ DIRECTEUR. — Séance ordinaire lundi 25 septembre 1967, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

Les membres du bureau sont convoqués pour 19 h. 45.

CANTON DE VAUD

PULLY: Groupe du Conseil communal. — Lundi 25 septembre, à 20 h. 15, au Café de la Comète.

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL. — Réunion du comité de section le jeudi 21 septembre, à 20 h. 15, à l'Hôtel City.

Second programme de Sottens. — 12.00

Midi-musique.
BEROMÜNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00. 6.20 Opérettes. 7.10 Mus. légère. 7.30 Automobilistes. 8.30 Pages de Mozart. 9.05 Piccadilly. 10.05 Mus. de concert. 11.05 Radio-orch. 12.00 Mus. récréative. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. récréative. 13.00 Concert pop. 13.30 Orch. 14.00 Roman à épisodes. 14.30 Sextour. 15.05 Concert.

A la TV romande

Mercredi 20 septembre

17.00 Rondin, picotin... 17.15 Cinq à six des Jeunes. 18.15 Vie et métier. 18.45 Bulletin. 18.50 Magazine. 19.25 Trois petits tours... 19.30 «Janique Aimée», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.15 Ce jour à Berne. 20.25 Carrefour. 20.40 La Côte-d'Ivoire au Comptoir suisse. 21.05 «Commando de Répressailles», film. 22.35 Téléjournal. 22.45 Ici Berne.

A la TV française

Mercredi 20 septembre

1re chaîne. — 18.00 Dessin animé. 18.10 Autour d'une grande école. 19.00 Jeu de mots. 19.20 Bip et Véronique chantent. 19.25 «Vive la Vie», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.35 «Lagar-dère», feuilleton. 21.25 Sports. 22.15 Lecture pour tous. 23.15 Actualités.

2e chaîne. — 19.45 Actualités - Soirée historique. 20.05 Histoire en images. 20.35 «L'Affaire des Poisons», film. 21.15 En-film. 23.20 Actualités.

Jeudi 21 septembre

1re chaîne. — 12.30 Séquence du jeune spectateur. 13.00 Actualités.

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

Athlétisme

Samedi, un grand meeting à La Chaux-de-Fonds

Le Français NICOLAS, recordman du monde, est annoncé

L'Olympic organisera samedi prochain un grand meeting au Centre sportif de la Charrière. La participation sera remarquable; on verra notamment le Français Claude Nicolas, recordman du monde du 4 fois 1500 m., distances où il compte parmi woort et Wadoux. Nicolas tentera de battre le record de France du 1000 m. et sera opposé au champion et recordman suisse Mumenthaler ainsi qu'au jeune Boxberger, recordman de France junior du 1000 m. et du 1500 m., distance où il compte parmi les meilleurs juniors du monde.

Sur 400 m., l'international français Lafaye devra s'employer à fond s'il entend battre le jeune Chaux-de-

Fonnier Röösl, qui a fait des débuts, prometteurs sur la distance, et le Bernois Krugel.

Sur 5000 m., un des meilleurs éléments français, Burgy, est annoncé en compagnie d'autres internationaux de son pays, tels Pranon (14' 19"), Lavaine, ex-champion de France de marathon.

Le triple saut réunira les trois meilleurs spécialistes du pays avec Hürlimann, nouveau champion suisse, Baenteli, recordman suisse avec 15 m. 27 (s'il est remis de sa blessure au talon gauche) et les internationaux Stierli et Fetz. Ici aussi, le record

suisse pourrait être mis en danger. Au saut en hauteur, on notera la présence de l'international français Jeanneret, qui vient de franchir 2 m. 08, dimanche dernier à Manosque, et du champion suisse 1966, Freddy Banz, qui a déjà passé 2 m. 01 cette saison.

Quant au javelot, si la participation de von Wartburg est encore incertaine, celle de Zehnder (Unterstrass) est assurée.

Ce meeting réunira, outre une bonne partie de l'élite suisse, des athlètes de Paris, Besançon, Belfort et Montbéliard.

Football

La coupe des champions

RAPID VIENNE, PREMIER QUALIFIÉ

En match retour des seizièmes de finale de la coupe des champions européens, le Rapid Vienne a battu Besiktas Istanbul par 3-0 et se trouve être le premier club qualifié pour les huitièmes de finale. En effet, la formation autrichienne avait déjà triomphé par 1-0 au match aller.

Disputée au stade du Prater à Vienne, en présence de 30 000 spectateurs, la rencontre fut d'un niveau très moyen. A intervalles réguliers, les Autrichiens assurèrent leur succès par des buts de Seitz (9^e minute), Grausam (43^e) et Floegel (75^e).

COUPE DES VILLES DE FOIRE

Pour la coupe des villes de foire, devant son public, Malmoe a été

battu, 2-0, par Liverpool. Les deux buts furent marqués par Tony Hateley. Le match retour aura lieu le 4 octobre.

A Bologne, Bologna a battu Lyn Oslo par 2-0. Arbitré par M. Dienst (Suisse) et jouée en présence de 15 000 spectateurs, la rencontre se déroula par des conditions idéales. Les Italiens marquèrent à la 42^e minute (Clerici) et à la 52^e (Pace). Le match retour aura lieu le 4 octobre à Oslo.

A Leipzig, Lokomotiv Leipzig a battu Linfield Belfast, 5-1.

Enfin, Napoli a triomphé de la formation de Hanovre 96 par 4-0. Disputée à Naples en présence de 10 000 spectateurs, cette partie fut dominée par les Napolitains. Ils obtinrent trois buts en première mi-temps, grâce à Girardo (14^e et 19^e minutes) et à Altafini (36^e). Le quatrième but fut marqué à 73^e minute par Altafini. L'arbitre était M. O. Huber (Suisse).

Boxe

Championnat du monde

A l'Empire Pool de Wembley, en présence d'une assistance évaluée à environ 8000 personnes, le champion du monde des poids mouches, le Thaïlandais Chartchai Chionoi, a conservé son titre en battant son challenger, l'Ecoissais Walter McGowan, par arrêt de l'arbitre à la septième reprise, à la suite d'une blessure à l'arcade sourcilère gauche. Au moment de l'arrêt du combat, l'Ecoissais menait largement aux points.

Ainsi, le boxeur thaïlandais a renouvelé sa victoire du 30 décembre dernier à Bangkok, lorsqu'il avait remporté le titre de champion du monde en battant McGowan également sur arrêt de l'arbitre pour blessure au nez.

L'Italien Nino Benvenuti et le Noir américain Emile Griffith ont signé le contrat qui les engage à combattre le 28 septembre au Shea Stadium de New York pour le titre mondial des poids moyens détenu par le premier nommé. Benvenuti touchera 40% de la recette, contre 20% à l'Américain. Au Shea Stadium, le plus grand stade de baseball new-yorkais, la recette globale des locations pourrait approcher le demi-million de dollars.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



L'APAISEMENT

W. BIOLLEY



48

— Oh! oh! c'est grave, reprit Bréloz. C'est la femme qui a trouvé une feinte pour nous avertir et qui se promène devant la maison avec la lanterne. Il faut décamper d'ici, et au plus vite. Nous irons reprendre le gué à vingt minutes, un peu avant le Châtelot. Une fois que nous serons sur Suisse, rien de plus simple que d'arriver chez les Bontoux. Mais dépêchons-nous, ça va chauffer par ici tout à l'heure... Attrapez la perche. Et des jambes, n'est-ce pas? On se reposera après.

Les deux hommes rentrèrent précipitamment sous bois, escaladèrent une côte ardue, puis, obliquant à gauche, marchèrent quelque temps sur un terrain en pente, suivant un petit sentier à peine tracé dans lequel Bréloz s'avancait, comme en plein jour.

Jean Plamboz le suivait péniblement. Son

cœur battait à coups précipités, ses artères se gonflaient aux tempes, comme si elles allaient se rompre, un cercle douloureux lui étreignait le crâne, et, par-dessus tout, ses jambes, devenues molles avaient peine à le porter. Cependant le coup de lanterne d'une branche qui lui fouettait le visage, réveillait en lui des énergies latentes.

Après un quart d'heure de marche forcée, Bréloz se laissa tomber à terre:

— Respirons un moment, le plus dur est fait. Jean Plamboz s'était également étendu tout de son long sur le sol, éprouvant un bien-être indéfinissable à sentir son cœur sursauter, à entendre sa respiration s'échapper, comme d'un soufflet de forge. Bréloz, qui l'écoutait haleter, le tira par sa manche:

— C'est pas à dire, mais une gorgée de rhum vous remettrait le cœur au ventre. Goûtez-moi ça.

— Non, merci... ça ne me dit rien, ou plutôt votre rhum me fait peur. Dans l'état de surexcitation où je suis, je le sens, une seule gorgée d'alcool me monterait à la tête, et je ne sais pas ce que je ferais. Voyez-vous, Bréloz, ce n'est pas pour vous faire la morale, mais vous avez tort de croire que l'alcool vous donne des forces. Avec vos muscles d'acier et votre témérité naturelle, vous n'avez pas besoin d'excitant...

— C'est possible, j'dis pas non. Mais en tout cas, ça fait du bien par où ça passe. Je ne force personne, moi. Je vous l'offrais de bon cœur et avec bonne intention. Maintenant, si ça ne vous dit rien, on est libre... C'est mon principe!

Il aspira goulument une forte gorgée et reprit: — Il y a tout de même des drôles de gens au

monde. Ainsi vous qu'êtes là, sauf vot'respect, comme un chien crevé, il suffit de vous parler d'alcool et vous repiquez du vin, non pour en boire, mais pour le combattre. Qu'est-ce qu'il vous a donc fait c't'alcool que vous l'haïssez comme quelqu'un qui vous aurait tué père et mère?

— Il en a tué bien d'autres, dit gravement Jean Plamboz.

— Enfin, nous ne sommes pas ici pour nous faire la meule, déclara le pêcheur. Si vous vous sentez suffisamment reposé, nous allons continuer notre route. Nous voici maintenant à la descente; plus qu'un mauvais pas, une roche à descendre, où il y a comme des escaliers. En vous aidant de la perche, vous arriverez facilement... Après ça, c'est une simple promenade... A peine si on se mouillera les genoux, en passant le Doubs. Y êtes-vous?

Ils continuèrent leur course, descendirent la roche qui ne présentait pas de réelles difficultés, franchirent le gué et se trouvèrent du côté suisse.

— Maintenant, nous allons filer droit chez les Bontoux, mais auparavant, j'veux aller dire encore un petit mot à un de mes coins, simple histoire ne n'en pas perdre l'habitude, dit Bréloz, qui paraissait avoir oublié que son épervier était déchiré.

Jean Plamboz essaya en vain de le retenir. Depuis quelques minutes, Bréloz avait changé d'allures, il était devenu nerveux, s'impatientait à tout moment.

C'était l'alcool qui le travaillait. Déjà il avait, sans résultat, jeté deux ou trois fois son filet et parlait de redescendre un peu la

rivière, à un endroit où, pour sûr, il attraperait quelques truites, lorsqu'un bruit de pierre roulée, à peine perceptible, l'arrêta net.

— Avez-vous entendu? prononça-t-il au soufflé. Il y a quelqu'un là-haut qui descend la côte. Pas un mot. Veillez-vous.

Les deux hommes, serrés l'un contre l'autre, retinrent leur souffle. Quelques secondes s'écoulèrent, puis la chute de graviers se fit de nouveau entendre, suivie cette fois d'un glissement lourd, celui d'un corps entraîné qui se retenait à une branche ou à un tronc d'arbre.

Achille Bréloz répéta la gorge serrée:

— Il y a quelqu'un là-haut... Où fuir?

Ils se trouvaient au pied d'une roche escarpée, haute de plus de cinq mètres, s'avancant comme une digue gigantesque dans le lit de la rivière, à demi obstruée de l'autre côté par deux ou trois gros blocs. L'eau, forcée de passer par un chenal relativement étroit, s'y jetait avec une impétuosité redoutable. Franchir ce couloir, c'était s'exposer à être emporté. Remonter la côte, c'était se jeter dans les bras de celui qui les épiait.

Le pêcheur qui, dans ce péril imminent, avait tout à coup recouvert toute sa lucidité, n'hésita pas. En un instant, il eut dressé son plan de campagne.

— Laissons-nous glisser sans bruit dans la rivière, murmura-t-il à l'oreille de Jean. L'eau y paraît profonde; il y a une poche des deux côtés du rocher; mais en remontant de quelques pas, nous l'éviterons, puis en faisant un crochet nous reviendrons jusqu'à l'extrémité de la roche. Jamais on n'ira nous chercher là. Suivez-moi pas à pas. N'oubliez pas la perche, moi je me charge du filet et du bouillon.

(A suivre.)

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Le Louverain: Centre de jeunesse et de formation

II *

Après de longues années d'études, les mouvements chrétiens de jeunesse du canton ont été d'avis de promouvoir l'idée de la construction d'un centre. Le 9 juin 1965, le synode prenait la décision de construire le centre. Un terrain de 105 000 m², magnifiquement situé à 1000 m. d'altitude, au-dessus des Geneveys-sur-Coffrane, était acheté pour la somme de 200 000 fr., y compris la ferme du Louverain qui devait donner son nom au centre. Ces 200 000 fr. avaient été entièrement recueillis par les jeunes, qui s'étaient dépensés avec une foi et une persévérance dignes d'éloges.

Des commentaires de l'architecte M. A. Gaillard, nous avons tiré les renseignements suivants, qui vous feront mieux comprendre l'importance de l'œuvre.

Le programme du Centre de jeunesse et de formation du Louverain est destiné à abriter quelques 150 personnes. Sa réalisation est prévue en trois étapes pouvant accueillir chacune, et simultanément, une organisation différente.

La première étape, actuellement réalisée, en est l'étape principale. Son programme comprend en effet l'essentiel des locaux destinés à la communauté, soit deux salles polyvalentes et combinables, tenant lieu de salles de cours, de conférences, de cinéma et de réfectoire. Une chapelle, une bibliothèque, un atelier, une buvette et une petite infirmerie.

Ces locaux sont situés dans le bâtiment principal faisant rotule entre les deux ailes de cette première étape.

L'aile gauche comprend 20 chambres à 2 lits et leurs groupes sanitaires. L'aile droite, l'appartement du résident et les chambres du personnel, ainsi que la cuisine et les services annexes; ces derniers locaux s'ouvrant sur une cour de service.

Les bâtiments des étapes ultérieures, destinés à des stages de courte durée, et pouvant fonctionner chacun de façon autonome, seront installés très simplement. Ils comprendront une salle de réunions avec cheminée, une petite cuisine, un ou deux ateliers, et une aile de logements prévus sous forme de dortoirs, accompagnés de groupes sanitaires.

UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE

Les locaux de l'ensemble actuellement réalisé se divisent en trois groupes:

a) Les locaux destinés à la vie communautaire, à la discussion, à la formation et au culte;

NEUCHÂTEL: 40 ans de journalisme. — Il y a quarante ans que M. Georges Perrin entrait à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » en qualité de rédacteur. Deux ans plus tard, il était nommé rédacteur parlementaire et chroniqueur fédéral du quotidien neuchâtelois et venait habiter Berne.

M. Perrin, qui a été fêté à Neuchâtel pour ses quarante ans de journalisme, est aujourd'hui le doyen des journalistes accrédités au Palais fédéral. (Réd.: Nos félicitations à cet aimable confrère.)

Pourquoi j'ai protesté:

On nous écrit:

Je reviens à la condamnation à six mois de prison infligée à l'objectifeur de conscience J.-Ph. Schaer, étudiant, condamnation qui a mis mon cerveau en ébullition prolongée!

En effet, comment des chefs, avec la formation intellectuelle qu'on leur suppose (certains sont des universitaires!) peuvent-ils condamner à ce point un jeune intellectuel qui a réfléchi aux angoissantes, aux terrifiants problèmes actuels (M. Schaer a certainement lu, comme moi, le « Courrier de l'Unesco » d'août 1967: « Guerre ou Paix? Revenir à l'âge des cavernes ou bâtir l'avenir? »)

Comment ces adultes ne voient-ils pas que toute punition infligée à un subordonné, et particulièrement à un jeune, mériterait d'être retournée... à l'expéditeur (ceci est valable, cela va de soi, aussi bien pour les gradés ou chefs, que pour les parents, enseignants, patrons ou contremaîtres de Suisse ou de Navarre, ou de n'importe quelle région géographique ou politique du globe!)

Prendre la responsabilité de punir, c'est montrer qu'on n'a pas compris certaines motivations profondes, c'est donc, aux yeux d'une certaine opinion publique qu'on ne peut leurrer, se condamner soi-même!

Quand donc, messieurs les militaires toutes tendances, comprenez-vous qu'on a, entre autres, les recrues... et les objectifs de conscience que l'on mérite!

M. Renard.

- b) Le logement;
c) Les services.

Ils sont rationnellement disposés, il n'existe pas de place perdue, chaque mètre carré est utilisé au maximum. Les matériaux utilisés sont le béton, le bois et le grès, solides, adaptés au climat, faciles à entretenir. C'est ainsi que l'architecte, qui a intégré son œuvre d'une manière admirable, à un paysage jurassien des plus majestueux, a réussi à construire un bâtiment en forme de L, de 9500 m², complètement équipé et meublé pour 1 600 000 fr.

LA DÉCORATION

Le paysage, le toit de la chapelle en forme de tente et son clocheton, la simplicité et la sobriété de l'intérieur de la chapelle, les vitraux, œuvre du verrier Jean Bouille de La Chaux-de-Fonds, fort bienvenus, et traités en matière plastique faisant relief sur les verres de couleurs vives sont autant d'éléments associés à une parfaite réussite.

CE QUI RESTE À FAIRE

Il reste cependant divers projets à mener à bien. Trouver les fonds nécessaires à la construction des deux futurs bâtiments.

Arriver à relier le centre aux Geneveys-sur-Coffrane par une route digne de ce nom et assurer son ouverture en hiver, car le Louverain restera ouvert toute l'année.

Restaurer la ferme, pour lui conserver sa destination première, tout en la dotant de petits dortoirs à l'usage de la jeunesse.

C'est un programme audacieux qui sera mené à bien dans un temps que nous souhaitons le plus rapproché possible.

Terminons en citant la fin de l'exposé de M^e A. Brandt:

«L'Eglise veut ouvrir un centre pour que chacun y vienne réfléchir, discuter et choisir; les jeunes d'abord, parce qu'ils sont souvent dans un profond désarroi, et les aînés aussi.

«Il ne s'agit pas pour l'Eglise d'exercer une pression ou de retrouver un prestige. Mais, très simplement et humblement, d'être au service des hommes de ce temps pour leur annoncer qu'il y a vraiment une espérance de vie.

«Le centre est maintenant ouvert; il le restera dans sa réalité et son esprit.»

Et n'oubliez pas que vous êtes tous invités à son inauguration officielle, le dimanche 24 septembre.

E. Mls.

* Voir notre numéro du 16 septembre.

POUR L'AMÉLIORATION DU TRAFIC FERROVIAIRE.

La Fédération des sociétés intéressées à la ligne du pied du Jura s'est réunie à Neuchâtel. Elle a mis au point les principes qui doivent servir de base à son activité future. Elle a confirmé la revendication d'après laquelle les relations de et pour Bâle doivent passer par Delémont.

La Fédération demandera, pour le prochain horaire CFF, la création d'un train rapide interville Genève—Neuchâtel—Bienne—Zurich, et Genève—Neuchâtel—Delémont—Bâle, comme il en existe sur la ligne du Plateau suisse via Berne.

CERNIER: Au Tribunal de police.

— Présidé par M. G. Beuret, le tribunal a condamné:

Six jeunes Italiens: G. M., à Cernier, à 5 jours d'emprisonnement avec sursis de deux ans; D. D., à Cernier; M. C., à Cernier; V. M., à Cernier; V. G. et L. F., à Fontainemelon; tous à 3 jours d'emprisonnement avec sursis de 2 ans, pour violation de domicile, dommages à la propriété, ivresse publique.

M. E., de Neuchâtel, à 200 fr. d'amende et 35 fr. de frais, pour dépassement téméraire.

C. N., de La Chaux-de-Fonds, à 20 jours de prison sans sursis, 100 fr. d'amende et 111 fr. de frais, pour ivresse au volant.

A. W., de Saules, à 8 jours de prison sans sursis, 100 fr. d'amende, et 150 fr. de frais, également pour ivresse au volant.

NEUCHÂTEL: Condamnation.

Un jeune Italien, marié à une Suisseuse dont il vit séparé, a comparu mardi devant le Tribunal de Neuchâtel pour avoir tenté d'enlever par la force l'enfant qu'il a eu d'elle et dont elle a la garde. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis. Un arrêt d'expulsion a été prononcé contre lui, mais il pourra obtenir des laissez-passer pour voir son enfant, s'il paye la pension de celui-ci.

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Nouveau record d'affluence à la piscine

La piscine est sans contestation possible une réalisation populaire, dont le succès s'affirme de plus en plus. Non seulement notre jeunesse peut apprendre à nager dans des conditions de sécurité maximum, mais toute la population peut se baigner dans d'excellentes conditions hygiéniques. Si l'eau allée au soleil est un moyen d'obtenir un teint enviable, l'eau allée à tous les temps est un élixir de santé physique.

STATISTIQUE

Exploitation de la piscine, année 1967. Ouverture du 20 mai au 13 septembre, soit pendant 117 jours (en 1965, 116 jours; en 1966, 125 jours).

Nous donnons ci-dessous le nombre des entrées calculé selon le barème habituel, soit: pour les abonnements, un quart du nombre de jours d'ouverture; enfants en-dessous de 6 ans: 5% du total des entrées. Ecoles: ne sont pas évaluées mais de plus en plus les leçons se donnent à la piscine en cas de beau temps.

1965, 132 311 entrées; 1966, 161 361 entrées; 1967, 168 206 entrées, dont 87 213 enfants et jeunes gens et 80 993 adultes.

Moyenne journalière. — 1965, 1140; 1966, 1291; 1967, 1438.

Journées de grande affluence. — 24 juin, 6551; 25 juin, 5856; 2 juillet, 5331; 1^{er} juillet, 5137 plus une dizaine de journées à plus de 4000. Total des abonnements vendus (ceux de famille n'étant calculés que pour un par famille): 1965, 1663; 1966, 1785; 1967, 1552.

Chauffage de l'eau. — En 1965, durant 306 h.; en 1966, durant 304 h. avec un ou deux compresseurs, soit au total 665 h.; en 1967, durant 245 h. avec un ou deux compresseurs, soit 501 h. au total.

Accidents. — Aucun accident grave, quelques petites interventions sans suite. Collaboration comme chaque année pour la surveillance des bassins le mercredi après midi, le samedi et le dimanche de la Société de sauvetage.

CINQ VOITURES D'UN COUP.

Hier, à 17 h. 30, un automobiliste, M. M. P., est entré en collision avec la voiture de M^{lle} D., à l'intersection des rues du Parc et du Balancier. A la suite du choc, M. P. a perdu la maîtrise de son véhicule, celui-ci heurta trois voitures en stationnement avant de s'arrêter. Dégâts matériels aux cinq machines.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Martin Soldat».
EDEN: 20.30, «Sur la Piste de la Grande Caravane».
PALACE: 15.00 et 20.30, «Le Cher Disparu»; 17.30, «Mirage».
PLAZA: 20.30, «Le Témoin du Troisième Jour».
RITZ: 20.30, «Paradiso, Hôtel du Libre-Echange».
SCALA: 20.30, «Beau Geste».

Divers

STUDIO F. PERRET: 15.00 à 18.00, exposition André et François Gallay.
MAISON DU PEUPLE: de 9.00 à 21.00, expositions de reptiles vivants.
MUSEE DES BEAUX-ARTS: de 10.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00.
Exposition Gautschi.
MUSEE DE L'HORLOGERIE: de 14.00 à 17.00.
Pharmacie d'office
Pharmacie des Forges, Charles-Naine 2a.
(Dès 22 h., appeler le No 11.)

Vu... Lu... Entendu...

D'un article d'André Marcal, dans le « Confédéré », nous tirons ce joli portrait:

«L'autre jour, je rencontre une dame, retour du Valais: «Vous auriez dû venir, me dit-elle, on est tombé sur un type, mes amis et moi, comme on n'en fait plus! Ce qu'on a ri!»

«Et de me raconter qu'ils ont engagé la conversation avec un gaillard cossu, fort bien pourvu de terrains, mais qui prenait des airs de miséreux et une voix mouillée pour parler de ses richesses: «Je n'ai rien, ma pauvre dame, rien, pas ça!» Et il poussait de gros soupirs, comme accablé par un mauvais sort.

«Comment, rien? Et cette maison? Et cette terre? Et ces vignes?» protestait ses interlocuteurs, en désignant de la main tout un pan de cépages.

«Alors l'autre, avec une grande humilité et sur un ton papalard: «Je ne suis que locataire, de tout ça, ma pauvre dame... C'est Dieu qui en est le propriétaire!»

«La mine, la voix, l'attitude... tout était d'un comique achevé, concluait la dame, car il se croyait vraiment dépossédé de tout!»

Société d'utilité publique

Sous la présidence de M. E. Landolt, ancien président de la ville de Zurich, s'est tenue, lundi et mardi, à La Chaux-de-Fonds, l'assemblée générale de la Société suisse d'utilité publique. A cette occasion, M. S. Humbert, directeur de l'Office cantonal neuchâtelois des mineurs, a présenté un exposé sur la nécessité de recruter des tuteurs privés bénévoles, d'où il résulte que malgré la prospérité économique actuelle, la nécessité de tuteurs privés n'est pas moindre qu'auparavant, étant donné qu'un grand nombre de personnes ne se sentent pas aptes à assumer des responsabilités croissantes. Les tuteurs officiels sont fréquemment surchargés. Souvent, des personnes seraient d'accord d'accepter des charges tutélaires, mais craignent les responsabilités qui en résultent. On oublie, cependant, que certaines tâches sont simples et qu'elles pourraient être facilement acceptées par des personnes privées. Ces dernières auraient toujours la possibilité de se renseigner auprès des autorités tutélaires. Ici et là, des cours d'information sur cette matière ont été organisés. La Société suisse d'utilité publique fait un appel pressant à nos concitoyens et à nos concitoyennes de se mettre à disposition pour des tâches de tutelles.

D'autre part, la Société suisse d'utilité publique a pris connaissance avec un profond regret du nombre considérable d'accidents de la circulation qui se produisent journellement en Suisse et qui occasionnent la mort de nombreuses personnes. L'assemblée invite instamment les motorisés à se rendre compte de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs concitoyens.

ETAT CIVIL

19 septembre 1967

Naissances

Pillard Martine, fille de Claude, fleuriste, et de Joséphine-Gabrielle-Jeanne née Pirodet.
Calmont Yves-Werner, fils d'Arnaldo-Giovanni-Giulio, secrétaire d'hôtel, et de Jutta-Christine née Sulke.

Mariage

Krebs Michel-Henri, journaliste, et Roggo Suzanne-Jacqueline.
Lingg Bernard, agent de police, et Nussbaum Anne-Marie-Elisabeth.
Tramaux Emmanuel-Albert, agriculteur, et Wittenwiler Ruth.

Décès

Roth Augusta, née le 24 mai 1895, ménagère (Puits 18).
Vuille Edmond-Edouard, horloger, né le 12 août 1887, veuf de Léa née Isler (La Ferrière).
Gigandet Augustin-Robert, menuisier, né le 5 juillet 1902, époux de Thérèse-Aline-Marie née Gigon (Les Genevez, BE).
Perret James-Augustin, horloger, né le 16 novembre 1886, époux de Flora-Milca née Guyot (Charrière 47).
Wenger née Perrin Rose-Marguerite, ménagère, née le 21 avril 1885, veuve de Jean-Henri (Bois-Noir 62).
Hirschy Marguerite, ménagère, née le 12 mai 1876, célibataire (Numa-Droz 53).
Stämpfli Hans, employé de bureau, né le 10 novembre 1918, époux d'Edith-Berthe-Charlotte née Bailloz (Le Locle).

Un « jaseur » qui s'ignore

Dans la « Tribune de Genève », M. Michel Broillet, son correspondant neuchâtelois démontre sa méconnaissance des problèmes politiques communaux de La Chaux-de-Fonds. Sous le titre flambant suivant: « les démissions de deux conseillers socialistes font jaser. L'homme de la rue s'attend à un déballeage qui pourrait causer un renversement de majorité », il écrit un amas de contre-vérités!

En réalité, c'est M. Broillet qui jase. En effet, il affirme: « Le groupe radical a posé des questions précises et il désire que les socialistes y répondent. Il avait même demandé, mais en vain, la convocation d'urgence du Conseil général ». En vérité, c'est le groupe des conseillers généraux socialistes qui a demandé la convocation de ce conseil. C'est là une première nuance d'importance.

Plus loin, M. Broillet, ajoute que si les socialistes venaient à perdre un siège à l'exécutif, les partis bourgeois reprendraient la majorité qu'ils ont perdue il y a fort longtemps. Il ne faut pourtant pas être un aigle en calcul, pour constater que même si les socialistes perdaient un siège, ce qui semble être le vœu de M. Broillet, la gauche conserverait sa majorité, qui diminuerait simplement de 4 à 1 qu'elle est, à 3 à 2.

Il est bon de réfléchir et de se renseigner avant d'écrire des sornettes, M. Broillet.

TAC

Exclusion d'un membre du POP

Nous avons reçu le communiqué suivant:

Les profondes divergences politiques qui agitent la plupart des partis communistes du monde viennent, pour la première fois à notre connaissance, d'entraîner l'exclusion d'un membre du POP neuchâtelois (l'ancien député popiste, M. Maurice Vuilleumier avait donné sa démission l'année dernière de son propre chef).

En effet, un militant de base de la section du POP de La Chaux-de-Fonds, M. De La Reussille a été exclu jeudi dernier de ce parti au cours d'une assemblée générale en raison de ses activités révolutionnaires; il lui a été reproché en particulier d'aborder en public les principaux sujets de la controverse sino-soviétique et de diffuser le journal des marxistes-léninistes de Suisse « Octobre ».

LA TORRÉE DU CEO. — La torrée traditionnelle n'ayant pu avoir lieu le 9 septembre, pour cause de mauvais temps, celle-ci est renvoyée au samedi 23 septembre.

Grand Conseil bernois: Session terminée

Mardi matin, le Grand Conseil bernois a terminé ses travaux de la session de septembre, mais en prolongeant la séance d'une heure environ. Au cours de celle-ci, les députés ont accepté les rapports sur la gestion des directions de l'instruction publique, des cultes, de la justice et des affaires communales. En outre, ils ont voté, sans discussion, deux décrets dont l'un concerne les émoluments du Tribunal administratif, et l'autre l'organisation de l'Office des poursuites et l'Office des faillites du district de Berne.

Un député jurassien a, d'autre part, développé une interpellation concernant l'affaire de Buix. On se souvient qu'une personne de Buix a été retrouvée morte devant son domicile avec une balle de revolver dans la tête. Le médecin commis au constat de décès conclut au suicide et le permis d'inhumer fut sans autre délivré. Or, dans une certaine presse et lors d'assemblées publiques il a été déclaré que cette personne aurait été tuée et des accusations ont été formulées. M. Peter, de Bure, député libéral-radical, a demandé au Conseil exécutif quelles dispositions il était prêt à prendre pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Le porte-parole du gouvernement, M. Jaberg, a relevé que l'enquête m^e avait conclu au suicide. D'autre part, les différents articles de presse concernant l'affaire ont été mis

au dossier au cas où le juge d'instruction déciderait une réouverture de celui-ci. M. Jaberg regretta que cette affaire ait été politisée. Quant à M. Peter, il s'est déclaré « lamentablement » satisfait de la réponse.

SONVILIER: Décisions municipales. — L'assemblée générale a accepté les comptes communaux pour 1966. Ceux-ci se soldent par un déficit de 4374 fr. sur un mouvement de comptes total de 644 287 fr. Les citoyens ont approuvé une nouvelle convention de la fourniture d'eau par la commune de Saint-Imier. Le prix du mètre cube passera de 20 à 25 ct. L'assemblée a voté une taxe de 2% sur le montant de l'impôt communal, taxe destinée à l'étude de projets divers.

SONVILIER: Noces d'or. — M. et M^{me} Ferdinand Gonth, philosophe et mathématicien fort connu, ancien professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, ont célébré dans l'intimité de leur famille, le samedi 16 septembre, en l'église de Sonvilier où ils avaient reçu la bénédiction nuptiale en 1917, le 50^e anniversaire de leur mariage. Le culte fut présidé par le pasteur Charpié et l'orgue était tenu par M^{lle} J. Jacot, professeur, nièce des jubilaires. La fanfare du village avait tenu à marquer ce beau jour par une aubade aux époux de dix lustres. Nos félicitations et vœux pour de longs jours encore de bonheur partagé.

SAIGNELEGIÈRE: Fillette écrasée. — Mardi matin, un apprenti qui sortait d'un garage avec une dépanneuse ne remarqua pas la présence de la petite Chantal Nagels, 5 ans, fille du garagiste, qui passa sous le lourd véhicule et fut tuée sur le coup.

Chronique locloise

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Jerry Land, Chasseur d'Espions».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative.
(Dès 21 h., le No 11 renseigne.)

JEAN DUCKERT
agent général de
LA GENEVOISE

Toutes les combinaisons d'assurances sur la vie et de rentes viagères.

Assurances maladie, accidents, responsabilité civile, casco, vol, dégâts des eaux, bris de glaces, incendie.

Rue du Rhône 80 1^{er} étage
Genève Tél. 25 73 15

YVERDON Buffet CFF
M. Criblet-Ferrer

Tél. (024) 2 49 95

3 spécialités

- ★ Les filets de perches aux morilles
- ★ Gratin de fruits de mer
- ★ La paella du Liceo de Barcelona

COOPÉRATIVE DES COBAL

OUVRIERS DU BATIMENT

Beaulieu 11 LAUSANNE Tél. 24 28 24
Gypserie-peinture

Génie civil Maçonnerie

CARNETS DE DÉPÔTS 4%
OBLIGATIONS 5% 10 ans

ADHÉREZ A LA

Société vaudoise de crémation

fondée en 1890, et qui a reçu à ce jour plus de 14 000 membres. Conditions et renseignements au bureau, Caroline 1, à Lausanne, tél. 22 15 33.

Pour la première fois à Genève, remise de 94 certificats de capacité d'aides-hospitalières

Sous la présidence du conseiller d'Etat W. Donzé, chef du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique s'est déroulée le jeudi 14 septembre la première cérémonie de distribution de certificats de capacité professionnelle aux aides hospitalières et aux aides hospitaliers ayant achevé avec succès leur formation en emploi à l'Hôpital cantonal et à la Clinique psychiatrique de Bel-Air (78 femmes et 16 hommes).

Des représentants de trois départements étaient associés à cette cérémonie (car ils avaient participé d'une manière ou d'une autre à la formation des aides hospitalières) : le Département de l'instruction publique avec M^{lle} Démolis, directrice de l'Ecole ménagère, dont un professeur a donné des cours théoriques d'enseignement ménager ; le Département du commerce, avec M. R. Uldry, directeur de l'Office cantonal de la formation professionnelle, qui a établi le règlement d'apprentissage ; et bien sûr, le Département de la prévoyance sociale, principal intéressé, avec le D^r Mutruz, de la Clinique de Bel-Air, et M. Has, directeur de l'Hôpital cantonal.

La cérémonie, entrecoupée de morceaux de musique, s'est terminée par une allocution non officielle d'un aide hospitalier qui après avoir travaillé pendant vingt ans à l'hôpital a pu enfin obtenir le diplôme et le statut correspondant à son travail.

Qu'est-ce qu'un ou une aide-hospitalière ?

La personne qui entretient le matériel nécessaire à la vie ordinaire du malade : la chambre, le lit, le linge, les fleurs, qui apporte les repas, les sert.

Sa formation dure douze mois et se fait « en emploi ». Les cours théoriques sont des cours ménagers, des cours de français, de physiologie, de psychologie du malade... Un examen sanctionne cette formation et donne droit à un uniforme beige avec liséré blanc.

Un métier humble mis à l'honneur

L'importance des besoins en personnel des établissements hospitaliers, la difficulté à trouver du personnel

qualifié pour tous les échelons de la hiérarchie professionnelle d'un hôpital a nécessité la mise sur pied d'un statut du personnel subalterne absolument nécessaire à la bonne marche d'un grand établissement hospitalier. Et, comme l'a fait remarquer le directeur dans son discours : « Le certificat est aussi un moyen d'attacher les gens à la maison ».

Dans un hôpital les gens travaillent en équipe autour du lit du malade et l'aide hospitalière doit s'intégrer à cette équipe où chacun a un rôle bien déterminé « afin de créer un esprit thérapeutique », comme le soulignait le directeur adjoint de la Clinique de Bel-Air.

Espérons que cet humble métier mis à l'honneur l'autre soir ne sera pas seulement en paroles et en musique, mais que les nouveaux diplômés (hommes et femmes) pourront gravir quelques échelons dans la classification des fonctions.

Jacqueline Wavre.

Le Comité directeur du Parti socialiste genevois a le regret de faire part du décès de

Monsieur Rodolphe PIGUET

frère de son président, le camarade Louis Piguët, beau-frère de la camarade Christiane Piguët, membre du comité de la section Rive gauche-Plainpalais.

Les obsèques ont eu lieu mardi au Sentier.

La Commission administrative, le bureau, la direction et le personnel de l'Hospice général ont le profond regret de faire part du décès de

Mademoiselle Stella JACCARD

fonctionnaire retraitée de l'institution.

A travers le pays vaudois

PULLY: Vers les élections fédérales. — Lors de sa dernière assemblée, le 14 septembre, notre comité a pris acte avec une vive satisfaction et une légitime fierté de la décision du congrès de Prilly concernant la candidature au Conseil des Etats de notre estimée camarade Isabelle de Dardel, qui siège déjà de façon efficiente au Conseil communal et au Grand Conseil. Il va sans dire que nous allons vouer un soin tout particulier à la préparation des prochaines élections. Nous avons déjà posé les premiers jalons de la campagne. Le choix d'I. de Dardel pour le Conseil des Etats dépasse le cadre du parti : il intéresse toutes les électrices et les citoyens qui les ont aidées à le devenir.

VEVEY: Elargissement de rues. — En novembre 1963, le Conseil communal a admis le projet technique définitif de carrefour d'Entre-Deux-Villes. Une première étape a été réalisée avant l'Exposition nationale de 1964, comportant notamment la démolition du Café du Marronnier et du bâtiment Marolf, puis l'aménagement d'une solution provisoire du carrefour. L'exécution de la solution définitive ne peut cependant pas se faire pour l'instant, car elle dépend avant tout de l'acquisition des terrains nécessaires à l'est pour l'élargissement sur le territoire de La Tour-de-Peilz. Une deuxième étape de travaux, soit

l'élargissement des rues de l'Oyonne et des Chenevières, est toutefois immédiatement possible et la Municipalité la considère comme nécessaire. En effet, La Tour-de-Peilz a déjà élargi l'avenue du Clos-d'Aubonne, qui fait suite à la rue de l'Oyonne, ainsi que le pont-route sur ce ruisseau. D'autre part, la nouvelle école catholique est achevée depuis un an et il est temps d'aménager le terrain cédé au domaine public, au droit de celle-ci.

Selon décisions du conseil des 28 décembre 1964 et 5 février 1965, les terrains nécessaires à l'exécution de cette nouvelle étape ont été acquis. Trois petites parcelles non bâties d'environ 120 m² au total manquent encore ; leur acquisition sera recherchée.

Le devis estimatif s'élève à 750 000 francs et comprend l'élargissement des rues de l'Oyonne et des Chenevières, sur 200 m. de longueur, la part de Vevey pour l'élargissement du pont sur l'Oyonne, l'acquisition d'environ 120 m² de terrain non construit et la pose d'un tapis bitumeux sur le carrefour d'Entre-Deux-Villes déjà corrigé.

Ces travaux s'effectuant sur les routes cantonales N^{os} 740 et 780, ils font l'objet d'une demande de subside au canton, dont le montant escompté est de 205 000 fr.

Auguste Fornerod a 75 ans

Le 19 septembre, Auguste Fornerod, ancien conseiller communal et ancien député lausannois, grand défenseur de la libre pensée, a fêté ses 75 ans. Figure caractéristique de la bonne vieille époque du socialisme (lavallière et cape noire), notre camarade a voulu entourer l'événement de la plus farouche des modesties. Aussi, dans ces quelques lignes, nous ne voulons pas lui souhaiter bon anniversaire puisqu'il n'apprécie guère ce genre de manifestation. Il nous permettra, simplement, de saisir l'occasion de lui dire toute notre admiration pour sa vie de militant et pour ce qu'il a su rester.

Aujourd'hui encore, fidèle à nos assemblées, il témoigne d'un socialisme vigoureux. Il anime nos discussions, esprit toujours curieux et critique, et ne craint jamais de donner son avis en toute indépendance.

Avec Auguste Fornerod, le nombre est porté à trois des camarades dont nous avons pu fêter ces dernières semaines les 75 ans : Arthur Maret, le 11 août ; Alwin Syfrig, le 18 août.

Riche été 1892 ! A tous trois nous disons encore notre amitié et nos vœux pour leur santé.

Christian Ogay.

Genève

Cours industriels du soir

MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES, CHIMIQUES et NATURELLES - MÉCANIQUE - AUTOMOBILE - ÉLECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE - BATIMENT - GÉNIE CIVIL - BOIS - ARTS APPLIQUÉS - MOBILIER - LANGUES - COMPTABILITÉ - ORGANISATION - AUTOMATION.

CULTURE GÉNÉRALE - PERFECTIONNEMENT

Cours de cadres: diplôme Préparation aux maîtrises fédérales Diplôme d'études techniques et d'organisation

Préparation à l'entrée aux Ecoles techniques supérieures et au Technicum du soir

Diplôme d'agents techniques: quatre sections

Ouverture des cours: 9 octobre 1967
Inscriptions: au secrétariat des Cours industriels du soir, rue du Jura/rue de la Prairie (cour des Ecoles techniques), de 17 à 19 h., tél. 44 60 82.

OFFRES D'EMPLOI

Administration cantonale vaudoise

Les postes suivants sont actuellement au concours:

Sous-secrétaire ou secrétaire

au Service de l'enseignement supérieur et des cultes, 1000 Lausanne

Garçon de laboratoire

à l'Institut de police scientifique et de la criminologie, 1000 Lausanne

Employée de bureau

au Service des sports de l'Université, 1000 Lausanne

Pour les conditions spéciales, prière de consulter la « Feuille des Avis officiels du canton de Vaud » de mardi 19 septembre 1967.

OFFICE DU PERSONNEL

Pour les produits laitiers de qualité, seul votre magasin



CINEMAS LAUSANNOIS

A. B. C. Tél. 22 55 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Première suisse
On l'a cru mort, mais il revient pour se venger!

LE RETOUR DE RINGO
Giuliano Gemma, Fernando Sancho, Hally Hammond
Eastmancolor - Parlé français

Athénée Tél. 23 24 12

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX
vous feront succomber de rire. Tourné dans le plus pur esprit gaulois par toutes les vedettes réunies: Marie-José Nat, C. Brasseur, Dany Saval, Braly, Sami Frei, M. Vlady, etc.

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Grande première
FANTOMAS plus drôle que jamais !
FANTOMAS CONTRE SCOTLAND YARD
Jean Marais, Louis de Funès, Mylène Demongeot (Fav. susp.)
Franscope - Eastmancolor

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Grande première
Natalie Wood dans les aventures délectables d'une ensorcelante cleptomane!

LES PLAISIRS DE PÉNÉLOPE
Pénélope: une femme pleine d'esprit jusqu'à la pointe des cils!
Parlé français

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans

2e semaine - DERNIER JOUR
Un film burlesque plein de gags
UN THERMOMÈTRE POUR LE COLONEL
(CARRY ON, NURSE)
S'il vous plaît, veuillez ne pas révéler à vos amis la fin de cette folle histoire. Merci! Faveurs susp. à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Ouverture de saison - Première vision
Sean Connery est James Bond dans l'œuvre de Ian Flemng
ON NE VIT QUE DEUX FOIS
Panavision - Technicolor

Cinéac Tél. 22 74 99

Permanent: 14.00-23.00 18 ans

Les plus belles attractions des grands cabarets européens: Paris, Londres, Hambourg, Copenhague

UNE VALISE PLEINE DE FEMMES
Prix des places: Fr. 3.—

Colisée Tél. 32 51 25

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Grand Prix de l'OCCIC - D'après Bernanos - Le chef-d'œuvre de R. Bresson

MOUCHETTE
Une enfant-femme vit, souffre et meurt l'espace d'un matin, le temps d'un chef-d'œuvre - Avec la révélation: Nadine Nortier

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Première vision
Français - Scope - Couleurs
Un nouveau western au suspense terrifiant...

QUATRE HOMMES A ABATTRE
... dans une ville qui ne connaît plus ni paix ni loi!

Lido Tél. 23 21 44

14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.10 16 ans

Première vision
Grand Prix de l'OCCIC - D'après Bernanos - Le chef-d'œuvre de R. Bresson

MOUCHETTE
Une enfant-femme vit, souffre et meurt l'espace d'un matin, le temps d'un chef-d'œuvre - Avec la révélation: Nadine Nortier

Métropole Tél. 23 62 22

15.00, 17.00, 20.30, 22.00 16 ans

Grande première vision
Exceptionnel! Sensationnel! Personnes sensibles s'abstenir! Parlé français

LA BOMBE
(THE WAR GAME)
de Peter Watkins (Oscar 1967)
Prix unique des places: Fr. 3.—
Durée de la séance: 1 h. 10

Moderne Tél. 26 28 77

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

Un chef-d'œuvre de H.-G. Clouzot
Avec Louis Jouvet, Charles Dullin, Bernard Blier

QUAI DES ORFÈVRES
Le film qu'il faut absolument avoir vu!

Montchoisi Tél. 26 05 87

15.00, 20.30 18 ans

Erstaufführung
SEX von HEUTE. Liebesaffären der Gegenwart und amürose. Abenteuer mangelhaftigster Art. Delikat! Charmant!

DAS GROSSE LIEBESSPIEL
Lilli Palmer, Hildegard Knef, Danièle Gaubert, Nadja Tiller, Peter Van Eyck

Palace Tél. 22 13 50

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Première vision - 2e semaine
Techniscope - Eastmancolor
Un innocent rencontre une nouvelle « Irma la Douce »

UN IDIOT A PARIS
Jean Lefebvre, Dany Carrel, Bernard Blier

Rex Tél. 23 43 31

14.15, 17.15, 20.15 16 ans

Le plus grand exploit jamais porté à l'écran

LES CANONS DE NAVARRE
Anthony Quinn, Gregory Peck, David Niven, Irene Pappas
Technicolor - Cinemascope
Parlé français - Fav. susp. le soir

Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

En grande première suisse romande
Parlé franç. - Panavision - Technicolor
Pour la première fois réunis, John Wayne et Kirk Douglas dans la

CARAVANE DE FEU
(WAR WAGON)
A l'unanimité: le plus grand western de l'année!

City-Pully Tél. 28 69 69

20.30 18 ans

Prolongation - 5e semaine à Lausanne
Première vision
L'œuvre de Mai Zetterling qui provoque de violentes controverses

JEUX DE NUIT
avec Ingrid Thulin
Version originale s-t franç./allem.

Corso-Renens Tél. 24 90 35

20.30 18 ans

7e semaine à Lausanne

LA RELIGIEUSE

Il faut améliorer la qualité de l'habitat urbain

Comme nous l'avons vu dans de précédents articles¹, la circulation en ville est entravée par le nombre considérable des véhicules. Cet afflux porte préjudice aussi bien à la fluidité du trafic motorisé, au déplacement des piétons qu'à la qualité de l'habitat urbain. Chaque année le nombre des véhicules à moteur augmente et rien ne peut laisser supposer un fléchissement ou même une stabilisation du marché des autos. De ce fait la situation ne peut qu'empirer. Afin de rendre supportable la vie dans notre cité, les autorités sont appelées à prendre des mesures restrictives envers les automobilistes. Actuellement elles consistent principalement à limiter ou interdire le parcage. Bientôt, elles seront obligatoirement complétées par l'interdiction de circuler pour les véhicules privés dans certains secteurs de la ville. Il est intéressant d'analyser au moins superficiellement une des zones qui seront touchées par une interdiction de circuler pour se faire une opinion et éventuellement proposer des mesures complémentaires. Il est naturel de songer en premier lieu au centre de la cité.

le centre: une atmosphère polluée

Tout d'abord, qu'est-ce que le centre? C'est l'endroit où se retrouvent groupées certaines activités à l'échelle de la ville. Si chaque quartier doit avoir son propre centre d'animation avec ses commerces usuels, ses crèches, ses lieux de sports et de loisirs, son centre culturel, etc., il est normal que la ville elle-même puisse offrir à l'ensemble de la population un lieu où l'on trouve un centre civique et culturel important, des grands magasins, etc. A Genève, ce centre est formé de trois régions assez distinctes. Premièrement il y a la zone dite touristique constituée par le lac, les quais et les parcs. Deuxièmement la zone commerciale englobant les rues basses avec un prolongement en direction des Eaux-Vives et un autre vers Saint-Gervais. Troisièmement la zone civique, historique et universitaire formée par la vieille ville et la place Neuve. Ces trois parties, toutes aussi attractives les unes que les autres, ont malheureusement en commun de nombreux «désagréments» provoqués par l'envahissement des voitures. Ces dernières font un bruit insupportable et polluent l'atmosphère. Elles favorisent les risques d'accidents et provoquent par leur nombre des tensions psychiques tant pour les conducteurs que pour les piétons et les habitants. Si l'on n'y prend garde, cet état conduira au dépérissement du cœur de la ville, car la population consciente de ces inconvénients le désertera. Les grands magasins du centre ont bien compris cela puisque, tout en favorisant la construction de parkings aux abords de leurs locaux, ils construisent en dehors de ville un centre commercial afin d'attirer les habitants des cités satellites. Mais, par la même occasion, cela préserve l'avenir.

La vieille ville: un magasin d'antiquités

Un autre danger qui menace la vie du centre est le prix spéculatif des terrains provoqué par la concentra-

tion de certaines activités très lucratives. Cela amène les propriétaires à transformer leurs immeubles afin d'améliorer le rendement des capitaux qu'ils ont investis. Ainsi la vieille ville se transforme en un gigantesque magasin d'antiquités agrémenté de-ci de-là de boutiques de mode pour jeunes et d'hôtels meublés. La population doit laisser la place. Le centre commercial est absorbé progressivement par les super-grands magasins et les immeubles de bureaux. Le cinéma Cinébruf par exemple disparaît et cède le pas à un agrandissement de la Pharmacie Principale. Quant aux cafés qui se trouvaient sur les quais, ils doivent abandonner le terrain aux banques et maisons d'assurances. Ces phénomènes amènent la mort lente mais certaine de la ville tout entière, comme cela est déjà arrivé à certaines villes américaines.

La collaboration est indispensable

Les mesures à prendre pour inverser ce courant sont fort difficiles à appliquer chez nous. En effet il serait indispensable que l'Etat puisse assurer un contrôle du développement et de l'évolution de certaines activités. Malheureusement, les protections accordées à la propriété du sol empêchent pratiquement toute action de ce genre. Les autorités ne peuvent que pallier certaines erreurs mais ne peuvent que très difficilement planifier l'aménagement urbain. Cependant certaines options permettraient d'amorcer un changement et sauvegarderaient l'avenir. Ainsi il pourrait être envisagé :

D'ÉLIMINER AU MAXIMUM TOUTE CIRCULATION INUTILE

Dans le secteur touristique, il faut supprimer la circulation de transit. On pourrait obtenir une nette amélioration en accélérant la construction de l'autoroute par l'ouest et en fermant la sortie de l'autoroute donnant sur la route suisse au moins les dimanches et jours fériés.

Pour la vieille ville qui est devenue le parking préféré de tout le centre on devrait interdire ou limiter le parking à 30 minutes au maximum.

Dans le centre commercial, il faut admettre l'interdiction de circuler pour toutes les voitures privées. On rejoint en ceci les mesures que prendront un jour les autorités de la police.

DE CONSTRUIRE UNE SÉRIE DE PARKINGS A VOITURES²

Ceci est indispensable si les mesures précédentes sont prises. En effet les personnes obligées de laisser leur véhicule doivent pouvoir se rendre à pied en quelques minutes à l'endroit de leur choix. Ces parkings devront se trouver le long de la ceinture rapide de circulation, soit approximativement vers le monument national, à Rive, au boulevard Jaques-Dalcroze, sous la plaine de Plainpalais, à Cornavin, etc.

DE DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Mais vouloir les développer veut dire leur donner la possibilité de circuler rapidement. Dans le secteur commercial interdit à la circulation privée cela sera facile. Mais ailleurs il faut absolument leur redonner des voies prioritaires.

D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CIRCULATIONS POUR PIÉTONS

Dans le centre commercial par exemple, la circulation étant fortement réduite, puisque seuls les bus, les taxis et les voitures de livraison circuleront, on pourra par exemple élargir les trottoirs, créer des places, introduire des marchés, aménager des terrasses de cafés, etc. Une vie nouvelle pourra se développer.

DE RELIER ENTRE ELLES LES DIFFÉRENTES CIRCULATIONS POUR PIÉTONS

Les trois parties du centre devront être reliées par des circulations pour piétons vraiment protégées et agréables. Les passages souterrains de la gare sont morbides; on doit trouver quelque chose de plaisant. Le pont des Bergues par exemple pourrait très bien être destiné uniquement à la circulation pédestre. Il relierait le centre commercial actuel avec son prolongement dans le quartier de Saint-Gervais. La place de l'Île avec les forces motrices devrait permettre la construction d'un centre attractif. Ce lieu serait une charnière entre les deux rives.

DE FAVORISER UNE CERTAINE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS

La tendance actuelle étant à une trop grande spécialisation en faveur des super-grands de toutes sortes, l'Etat pourrait financer certaines constructions utiles à l'intérêt général, comme une maison de la culture, un centre de loisirs pour jeunes et adultes, un théâtre populaire (peut-être à la place du Grand-Casino), etc.

Seule une action concertée entre propriétaires privés, population et autorités municipale et cantonale permettra de mettre sur pieds de telles mesures et organiser des actions concrètes comprises par la majorité des citoyens. Une collaboration étroite entre les diverses sociétés d'intérêts et les partis politiques pourrait s'établir et amorcer le dialogue indispensable avec la population et les autorités.

J. BRULHART.

¹ Voir nos numéros des 2 et 6 septembre.
² M. Schmitt, chef du Département de justice et police, a déclaré que la construction de parkings souterrains allait débiter. (N. d. l. r.)

A propos de l'Espagne

La Jeunesse socialiste d'Orbe nous fait parvenir la lettre suivante:

Messieurs,
Votre article du 17 août dernier intitulé: «Cartes postales en noir et en couleurs», propos recueillis par M.-H. K., et consacré à l'Espagne, ne peut nous laisser indifférents, et nous oblige à apporter certaines rectifications.

En effet, un tel article paraissant dans un quotidien de gauche ne devrait pas à notre avis être publié sans commentaire ou sans réponse. C'est pourquoi, en parfaite connaissance de causes, nous nous permettons de vous envoyer ces quelques lignes, et espérons que vous aurez l'obligeance de les publier dans votre journal.

Ce touriste nous montre une Espagne évoluée, pas chère, propre, sans problèmes de logements, de religion, de politique, et sans scandale des plages privées!

De plus, ce curieux personnage parle de l'Espagne en général, alors qu'il n'en a visité qu'un tout petit coin et tire des conclusions sur le peuple espagnol après discussion avec un seul indigène. Entre autres, il en va de même de sa façon de traiter les Allemands de brailleurs parce que son voisin de camping un peu bruyant était Allemand.

Ceci nous amène à apporter les rectifications et renseignements suivants:

1. Les routes. — Il est vrai que le gouvernement a fait de grands travaux d'amélioration du réseau routier, mais ces travaux concernent presque uniquement les routes touristiques de la côte méditerranéenne, et les grands axes menant à la capitale. En ce qui concerne les autres routes intérieures, c'est très différent.

2. Les prix. — Si pour certains touristes suisses, les prix pratiqués là-bas paraissent bas, il n'en est rien pour la famille espagnole. Si certains légumes de saison et le vin sont très bon marché, ils ne constituent tout de même pas la base de l'alimentation, et ces prix peuvent plutôt nous faire méditer sur les salaires de l'agriculture.

Comme il est dit justement au sujet des salaires dans l'industrie, ils varient de 100 fr. suisses pour une jeune fille, à environ 250 fr. pour un homme marié, et il est vraiment très rare de voir travailler l'épouse à l'usine.

Imaginez vous-mêmes ce que cela représente si vous deviez payer la viande de 10 à 15 fr. le kilo et le

beurre à 10 fr. le kilo. C'est comme si chez nous la viande coûtait 50 fr. le kilo et le beurre à peu près autant.

La différence est encore plus catastrophique si cette famille désirait s'acheter une voiture.

3. Logements. — Les statistiques espagnoles montrent en effet une très forte augmentation du nombre des logements, mais la plupart de ceux-ci sont construits uniquement pour les touristes et sont vides les trois quarts de l'année.

4. Politique et religion. — Tout est en somme résumé dans la phrase de notre campeur qui révèle: «Si l'on ne bouge pas, on nous laisse tranquille.»

Si les prisons n'étaient pas pleines de détenus politiques, si la police n'était pas aussi super-organisée (la police armée ou les gris, connus sous le nom de Gristapo, la garde civile, la brigade des investigations sociales, la brigade des investigations criminelles, la garde municipale et les tribunaux spéciaux pour la répression du banditisme, terrorisme, communisme et franc-maçonnerie), si l'harmonie et la paix du travail régnaient dans les usines (plus de 3000 conflits de travail et grèves relevés par la presse espagnole elle-même, pour les six premiers mois de 1967), on pourrait dire comme notre visiteur que l'on ne remarque rien d'extraordinaire.

5. Plages privées. — Quant au scandale des plages privées, il existe également en Espagne, et nous pouvons relever qu'entre autres, à Villafortuny, sur la Costa Brava il y en a justement une.

Bien que très attrayante par sa beauté, ses musées, ses châteaux historiques, son climat, son soleil et ses plages, c'est à cause de son «climat» politique que nous n'irons pas en vacances en Espagne.

Nous vous prions de nous excuser d'avoir été si longs, et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la Jeunesse socialiste d'Orbe:

E. Badertscher et consorts

Réd.: C'est bien volontiers que nous publions la lettre de la Jeunesse socialiste d'Orbe, qui apporte d'utiles précisions. Nous faisons cependant remarquer à ses auteurs que nous avons donné de simples impressions de vacances faites par des touristes sans aucune prétention et qui ont dit ce qu'ils ont vu sans commentaire.

LA TÉLÉVISION EN COULEURS

La Suisse face à une Europe trop divisée

Le choix des autorités helvétiques d'opter finalement pour le système PAL a suscité un certain mécontentement en Suisse romande. Sur proposition de la Direction des PTT, le Conseil fédéral s'est arrêté au système allemand plutôt qu'au système français SECAM. Les commentaires bourgeois romands furent parfois amers après cette décision que l'on qualifiait d'injuste.

Pour calmer les esprits et dissiper les doutes, une conférence de presse, en présence du conseiller fédéral Gnaegi, s'est déroulée à Lausanne. Cette rencontre a donné à la Direction des PTT et à la Société suisse de radiodiffusion l'occasion d'exposer leur point de vue, en justifiant leur prise de position.

L'Europe a manqué le «coche»

Une coopération technique européenne dans le domaine de la télévision en couleurs aurait facilité, dans une large mesure, le problème de la transmission internationale. Le télé-spectateur va subir les conséquences des complications pratiques par une augmentation sensible des prix des récepteurs. Les divergences entre la France et l'Allemagne pour l'adoption d'un procédé commun, laisse supposer que le traité d'amitié et d'échanges entre les deux Etats n'est pas sans faille. En fait, chacun a son monopole qu'il tient à répandre, ce qui a favorisé cette situation indescriptible en Europe. Le général de Gaulle a-t-il voulu séduire l'URSS ou protéger l'industrie française? Rien n'est moins sûr!

Si les premiers essais ont eu lieu dans le cadre de la «Rose d'Or» de Montreux, la période expérimentale officielle débutera en 1968 sur l'émetteur de la Dôle. Dès l'automne, on devrait pouvoir capter les programmes en couleurs français. Par la suite, plusieurs stations seront mises en service, notamment à Zurich, à Genève et à Lugano.

C'est après des études approfondies que l'on est arrivé à la conclusion que PAL s'adapte mieux à la Suisse. Se-

lon les déclarations des ingénieurs et des techniciens spécialisés, la Suisse romande pourrait recevoir la France, grâce à un «transcodage» (passer d'une norme à l'autre) des films. Mais ce procédé pourrait poser un problème juridique évident. Pour l'instant, on ne sait pas encore si cette manœuvre se fera directement en France ou en Suisse. Dans le premier cas, pas de difficulté, par contre, chez nous, il y aura une affaire de droits d'auteur. Des experts s'occupent actuellement de la question.

Pour la Suisse romande, la solution idéale repose sur un appareil multinormes, qui permet de suivre les émissions suisses et celles de nos voisins d'outre-Jura. Son prix dépasserait, dit-on, de 20% celui d'un récepteur construit uniquement pour la chaîne française.

Un satellite européen

D'ici à 1975, le lancement d'un satellite de télécommunications pourrait être envisagé, si les gouvernements intéressés acceptaient une dépense totale de 400 millions.

Au cours de la conférence, on a parlé des antennes collectives. Dans ce domaine aussi, on n'en est qu'au stade des discussions. Il est vrai qu'un engin spatial puissant donnerait des possibilités de capter la couleur au moyen d'une antenne raisonnable.

En résumé, les différends sont loin d'être complètement éliminés. Il appartient dorénavant aux Chambres fédérales de s'occuper à éclaircir point par point cette vaste et complexe innovation de la télévision.

M. Gnaegi: «Priorité à la TV suisse»

Le conseiller fédéral, porte-parole du gouvernement, s'est exprimé en termes prudents, déclarant en substance: «La télévision en couleurs passe actuellement par une période de transition, nous ne sommes pas opposés au programme des pays limitrophes, au contraire, nous sommes prêts à multiplier les échanges de program-

mes, mais il ne faudrait pas oublier la Suisse qui doit être prioritaire. Nous voulons en finir avec les autorisations de concessions et attendre l'établissement d'un réseau national. Entre-temps, nous aiderons les régions défavorisées et montagneuses en installant des relais qui leur donneront la possibilité de capter la deuxième chaîne suisse. Quant aux marques des récepteurs types, juridiquement ce n'est pas tout à fait clair.»

M. Gnaegi souhaite que les pourparlers en cours aboutissent à une solution saine et que la paix continue de régner dans notre pays.

Noir et blanc ou couleur?

Le coût élevé d'un récepteur pour la couleur fait penser qu'il faudra un laps de temps assez long pour qu'il trouve place dans chaque foyer. Précisons bien que la couleur ne peut pas supplanter le noir et blanc, mais le compléter. Dans les studios, les caméraman s'initient à cette nouvelle formule. Il faudra aussi se pencher sur la qualité des films, qui doivent, si possible n'avoir aucune dominance de couleur. En ce qui concerne la publicité, les milieux concernés s'inquiètent. En effet, la présentation d'un produit en noir et blanc sur le petit écran ne pose pas de problème. Par contre, le même objet en couleurs peut acquérir par les films, une teinte qui diffère de l'original. Le souci majeur des publicitaires est de reproduire fidèlement leurs produits. Alors certaines maisons devront-elles nuancer les couleurs traditionnelles de leur boîte de fortifiant, de leur paquet de lessive, ou les sachets de soupe... pour les besoins de la télévision? C'est une autre question!

En résumé de cette conférence de presse, il ressort que le système PAL remplit les meilleures conditions et aussi les plus avantageuses pour tous. Un accord européen aurait sans doute changé entièrement le visage de la télévision en couleurs. Cet échec est regrettable et lourd de conséquences.

K. SCHAEFER.

AU BOUT DU LAC

CONDOLÉANCES. — Notre ami Louis Piguet, président du Parti socialiste genevois et rédacteur du «Peuple—La Sentinelle», vient d'être frappé douloureusement par un deuil dans sa famille. Déjà durement éprouvé par trois autres deuils cette année, il vient de perdre son frère, M. Rodolphe Piguet, du Sentier. Au nom de la rédaction du «Peuple—La Sentinelle» nous exprimons à notre ami et à sa femme Christiane Piguet, nos plus sincères condoléances. C.A.

GENÈVE: Prestations alimentaires. — Le Département de justice et police communique que le greffe du Tribunal de première instance est chargé, à titre d'essai, de fournir tous les renseignements que pourraient souhaiter les bénéficiaires de prestations ou de pensions alimentaires fixées judiciairement en vertu des articles 152 et 153, 317 et 318, 328 et 329 de notre Code civil.

La mission purement informaticienne du greffe va donc concerner le recouvrement des prestations suivantes:

— pensions alimentaires ou rentes viagères accordées par le tribunal à

un conjoint séparé ou divorcé;

— prestations en faveur de la mère accordées par le juge dans le cadre d'une action en paternité, soit à titre de dommages-intérêts, soit à titre de réparation morale;

— enfin les prestations découlant de l'action alimentaire concernant les aliments que, par jugement, chacun peut être tenu de fournir à certains membres de sa famille.

Les bénéficiaires de telles prestations qui éprouvent des difficultés dans le recouvrement seront accueillis et conseillés par les soins du greffier du Tribunal de première instance, Palais de justice, place du Bourg-de-Four, deuxième cour, deuxième étage.

CAROUGE: Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la cité des bords de l'Arve est convoqué pour jeudi 28 septembre, à 18 h. 30. A l'ordre du jour figurent notamment l'octroi d'une subvention supplémentaire de 50 000 fr. au Théâtre de Carouge et un emprunt de trois millions auprès de la Caisse d'Épargne. Dans les deux cas, il s'agit de projets du Conseil administratif.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

VIETNAM: Démission de volontaires américains

Quatre dirigeants de l'organisation de bienfaisance américaine dite « International Voluntary Services », ont démissionné mardi, à Saigon, pour protester contre la guerre au Vietnam et la politique américaine.

Par ailleurs 49 des 152 membres de l'organisation travaillant au Vietnam ont adressé une lettre ouverte au président Johnson, s'élevant contre sa politique au Vietnam. Ils poursuivront toutefois leur œuvre. Le diri-

geant de l'organisation, M. Don Luce, figure parmi les quatre démissionnaires.

L'International Voluntary Services (IVS) est une organisation semblable au « Peace Corps » fondé par le président Kennedy, mais alors que le Peace Corps est financé par le Gouvernement américain, le IVS est financé par des dons privés, provenant souvent de groupes religieux chrétiens.

Harold Wilson et le Vietnam

La Grande-Bretagne est prête à examiner avec l'URSS, le Canada, l'Inde et la Pologne les chances de restaurer la paix au Vietnam, a déclaré le premier ministre H. Wilson, en réponse à une proposition à ce sujet faite par le président yougoslave de la Fédération mondiale des associations des Nations Unies, M. Bébier. La Grande-Bretagne reste, d'autre part, prête à convoquer à nouveau, conjointement avec l'URSS, la Conférence de Genève de 1954, a déclaré le premier ministre.

M. Celio chez les gymnastes



Les athlètes suisses qui se préparent actuellement dans un camp d'entraînement à Saint-Moritz, pour participer à la semaine préolympique de Mexico-City, ont reçu mardi la visite du conseiller fédéral Celio. Notre photo montre, à droite, l'entraîneur Jack Günthard présentant à M. Celio (deuxième depuis la droite) les gymnastes Lengweiler, Bächtold, Greutmann et Gresch (de gauche à droite).

L'idée directrice de M. Thant

Les perspectives mondiales se sont considérablement aggravées et sont angoissantes parce que, de plus en plus, les solutions de violence l'emportent, dans les relations internationales, sur les conceptions civilisées et raisonnables et risquent ainsi de recréer le chaos qui a produit deux guerres mondiales en trente ans.

Telle est la pensée directrice expri-

mée par le secrétaire général de l'ONU, M. Thant, dans l'introduction à son rapport annuel sur les activités de l'organisation. Traditionnellement, cette introduction fournit chaque année au secrétaire général l'occasion d'exposer ses doctrines politiques et de commenter l'évolution de la situation internationale.

ONU: Ouverture de la 22^e session

Les Nations Unies ont perdu une bataille, mais elles ont arrêté la guerre», a dit M. Pazhwak, président sortant de l'Assemblée générale, en faisant allusion au rôle de l'ONU dans la crise du Moyen-Orient, après avoir ouvert la 22^e session de l'assemblée.

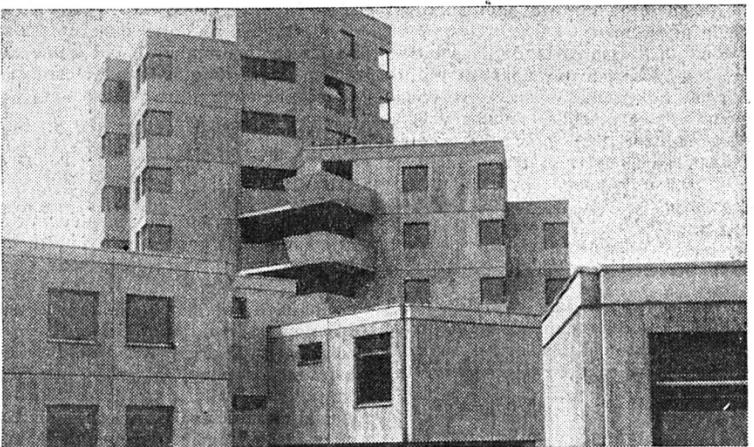
Avant de céder la place au nouveau président de l'Assemblée générale, M. Pazhwak a voulu faire le bilan de l'année.

Se joignant au cri d'alarme poussé par U Thant sur le développement de la violence dans les relations internationales, M. Pazhwak a dit son éton-

nement que des hommes et des chefs militaires d'Etats chevronnés ne puissent trouver une solution au conflit vietnamien et poursuivent l'application de méthodes dont ils reconnaissent la stérilité.

Prenant la parole après M. Pazhwak, le nouveau président, M. Manescu (Roumanie) a déclaré: « La décision de l'Assemblée générale d'élire comme président de l'actuelle session le représentant d'un pays socialiste est une reconnaissance de la nécessité d'une participation égale des différentes régions et des différents systèmes à l'activité des Nations Unies. »

Constance: L'Université s'ouvrira bientôt



Les travaux de construction de l'Université de Constance ont tellement avancé que les premiers cours pourront débuter cet automne déjà, la date prévue étant le 15 novembre. Notre photo montre l'état actuel des travaux.

Le réseau antimissiles américain crée un malaise aux Nations Unies

La décision des Etats-Unis de construire un réseau de missiles antimissiles pour se protéger contre une éventuelle attaque chinoise crée un véritable malaise aux Nations Unies. Il est évident, déclare-t-on dans les milieux diplomatiques de l'ONU, que la création de ce réseau est, quels qu'en soient ses motifs et ses buts, une authentique « escalade » dans la course aux armements nucléaires. Elle incitera, ajoute-t-on, l'URSS et la Chine à produire davantage de fusées balistiques.

Pour sa part, le Département d'Etat

américain a déclaré que les Etats-Unis espéraient que la création d'un système défensif contre les fusées à longue portée inciterait l'URSS à accepter une discussion sur la fin de la course aux armements stratégiques. Le porte-parole du Département d'Etat a souligné à plusieurs reprises que les Etats-Unis s'efforçaient d'arriver à de telles discussions. Il a donné l'impression que M. Rusk s'occuperait de ce problème lorsqu'il rencontrera son collègue soviétique M. Gromyko.

Nouvelle relance de la course aux armements

Au moment où, après de très longues discussions dans lesquelles les compromis se sont succédés, sans jamais répondre à une réelle volonté d'aboutir à un accord, qui soit capable d'être agréé par une majorité d'Etats; après que l'URSS et les USA, les deux grands de l'atome, eurent surtout pensé à profiter de leur supériorité pour imposer aux autres leurs conceptions et accroître, à leur seul profit, les avantages déjà énormes que leur vaut du point de vue économique et militaire l'avance scientifique qu'ils ont prise en cette matière, la raison semblait vouloir triompher.

Les USA et l'URSS, non seulement avaient procédé à des concessions réciproques, mais en avaient admis en faveur de l'Euratome, de sorte qu'on pouvait penser que l'accord sur la non-prolifération des armes atomiques voyait ses chances d'être agréé sensiblement accrues. Ce premier pas à la rencontre d'un véritable désarmement généralisé, attendu depuis des années, et désiré par la très grosse majorité des peuples, est à nouveau en péril. Avant de rien conclure, les USA et l'URSS ont, en effet, trouvé un nouveau cheval de bataille. On peut en effet se demander si le problème des antimissiles ne va pas conduire à une relance de la course aux armements. Ainsi, avant même de conclure un traité longuement mûri, on le torpille par la bande.

Le président Johnson vient d'annoncer une décision d'une portée incalculable dans l'immédiat. Elle coûtera aux USA, trois à six milliards de dollars supplémentaires pour commencer. Il s'agit de l'installation d'un

réseau de missiles antimissiles. C'est-à-dire de fusées capables d'intercepter et de détruire les fusées à charges nucléaires assaillantes, dans la mesure fort discutable de leur efficacité réelle. Car le seul moyen de protéger des centaines de millions de vies humaines en cas de guerre mondiale ne peut se traduire dans la réalité, que par une mesure de destruction totale de l'armement nucléaire. Cette décision démontre l'échec des pourparlers avec l'URSS sur cette question. Tout est d'une logique infernale. L'URSS a installé autour de ses centres vitaux

un réseau protecteur antimissile pour compenser l'énorme supériorité des USA dans le domaine de l'armement en missiles balistiques à longue portée. De plus, les deux grands de l'atome ont l'excuse de l'arrivée d'un troisième, la Chine, pour justifier leur politique de la surenchère. Gardons l'espoir que, malgré cette relance, le traité de non-prolifération des armes nucléaires puisse devenir une réalité. C'est peu de chose, mais dans la conjoncture actuelle il faut savoir se contenter de peu.

EUGÈNE MALEUS.

Sensation au Salon de Francfort



Pour la première fois depuis vingt et un ans, une voiture suisse est sortie de fabrique: la « Monteverdi High Speed 400 SS », réalisée à Binningen. Elle vaut 58 000 fr. La « Monteverdi » est la sensation du Salon de l'auto qui s'est ouvert jeudi à Francfort.

EN QUELQUES LIGNES

● PARIS. — Le montant des crédits militaires français pour 1968 s'élèvera à 24 992 millions de francs.

● LONDRES. — Deux des cinq importantes banques d'affaires britanniques, la Barclays et la Lloyd, ont annoncé leur association avec quatre autres banques importantes pour fonder un « service bancaire intercontinental » destiné à promouvoir leurs activités à l'étranger et à leur permettre notamment de participer au financement des projets importants qui sont actuellement monopolisés par les grosses banques américaines, les gouvernements intéressés ou les banques locales.

● LA NOUVELLE-DELHI. — M. Chandrasekhar, ministre indien de la santé publique, a invité les couples ayant déjà trois enfants à se faire stériliser de leur plein gré. L'attitude du ministre semblé indiquer que le Gouvernement indien aurait abandonné son projet de stérilisation systématique des pères de famille d'au moins trois enfants.

● PARIS. — L'aggravation du malaise paysan a suscité mardi une rencontre entre M. Pompidou et les dirigeants des organisations agricoles conduits par M. de Caffarelli.

● SALISBURY. — Le Parlement rhodésien a adopté une loi prévoyant la peine de mort pour toute personne trouvée en possession d'armes et convaincue de vouloir troubler l'ordre public.

● DAYTON (Ohio). — La police de Dayton a établi un cordon autour de la troisième rue, dans le « West Side », théâtre d'une émeute qui a éclaté mardi soir, 600 jeunes Noirs s'étant mis à briser des devantures de magasins qu'ils ont commencé à piller.

● AMMAN. — Le roi Hussein de Jordanie se rendra en visite officielle à Moscou le 5 octobre.

● BERLIN. — Les incidents qui avaient marqué la visite à Berlin-Ouest du chah d'Iran, le 2 juin, ont eu leur répercussion en ce sens que M. Buesch, sénateur chargé des questions d'ordre intérieur, vient de démissionner. Cette décision a été prise à la suite de la publication d'un rapport d'une commission d'enquête critiquant violemment l'attitude de la police.

● MOSCOU. — M. Adjobe, gendre de Khrouchchev, serait actuellement emprisonné à Moscou à la suite d'un accident de la circulation.

● WASHINGTON. — Les entretiens de MM. Johnson et Saragat se sont soldés par un communiqué conjoint dans lequel les deux hommes d'Etat réaffirment leur attachement à l'Alliance atlantique et soulignent qu'un « partenariat » étroit entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord demeure la condition essentielle de la sécurité et de la paix dans cette partie du monde.

● MOSCOU. — L'URSS a invité les dirigeants chinois pour les fêtes du cinquantième anniversaire de la Révolution d'octobre.

● LONDRES. — La Grande-Bretagne estime que la mise sur pied de systèmes de défense antimissiles constitue un « danger pour la paix » et a exprimé cette opinion à plusieurs reprises tant aux Etats-Unis qu'à l'URSS, a déclaré un porte-parole du Foreign Office.

● LONDRES. — Trois jours après avoir été « sauvé » en extrême par les autorités britanniques, le jeune physicien soviétique Katchenko, qui avait été « enlevé » par les fonctionnaires de l'Ambassade de l'URSS, a quitté Londres, mardi après midi, sans incident, en compagnie de sa femme et du médecin de l'Ambassade soviétique, à bord d'un avion de l'Aéroflot, pour Moscou.

● LA NOUVELLE-DELHI. — Le parti du Congrès (au pouvoir) a perdu la majorité à l'assemblée de l'Etat de Manipur, après la défection de huit de ses membres, qui ont rejoint l'opposition.

Les meuniers et la Constitution

(Suite de la première page)
Constitution, ni aucune autre disposition constitutionnelle ne sauraient être invoqués pour justifier de tels résultats. Si le régime du permis répondait vraiment à une nécessité incontestable en prévision de temps de guerre, on pourrait, à la rigueur, s'en accommoder. Mais, précisément, en raison de ces effets accessoires, il importe de se montrer très strict dans l'appréciation de la nécessité d'une telle mesure.

(Rapport complémentaire du Conseil fédéral du 10 février 1967.)

Cela n'a pas empêché le Conseil des Etats de voter la disposition anti-

constitutionnelle proposée par les meuniers.

Oui, la Constitution fédérale semble parfois peser peu lorsqu'elle est en contradiction avec des intérêts puissants. Ce qui choque dans cette votation, c'est que l'Union des meuniers (qui groupe les moulins de moyenne et grande importance, non coopératifs) avait son président qui siégeait au Conseil des Etats et dans la commission.

Aux conseillers nationaux maintenant de veiller au grain. Sans jeu de mots.

GILBERT BAECHTOLD,
conseiller national.

Un météorite géant à Copenhague

Un météorite ferreux de 18 tonnes est arrivé ces derniers jours à Copenhague (par chemin de fer, rassurez-vous!) pour y être exposé au Musée minéralogique. Ce météorite a été trouvé en 1963, au Groenland, par le savant danois V.-F. Buchwald; il est le cinquième au classement par poids de tous ceux qui ont été trouvés jusqu'ici. Notre photo montre le déchargement de ce témoin d'un autre monde.

